



# PRÉPARER L'AVENIR



territoire  
d'énergie

HAUTES-ALPES • SyME05

# PRÉPARER L'AVENIR

---

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

---





Siège social SyMÉnergie



Le SyMÉnergie05 est devenu un acteur de référence et un intervenant de premier plan sur l'ensemble de la chaîne énergétique. Il met son expertise et ses compétences au service des communes et de l'ensemble des territoires haut-alpins.

L'année 2021 a encore souffert des rebonds de la crise sanitaire mais nous sommes adaptés, dans notre activité quotidienne et dans nos instances et réunions de travail, pour limiter la propagation du virus et continuer à développer notre activité. 2021 a ainsi été une année très riche en dynamiques et en projets. Nous avons poursuivi notre travail au plus près des besoins des communes et du terrain en matière de réseaux, avec les entreprises. Notre action a concerné l'entretien et le développement des réseaux de distribution d'électricité, notre cœur de métier, mais également de communications électroniques. Les premières réflexions pour évoluer vers un syndicat à la carte avec une nouvelle compétence Eclairage public ont également été lancées en fin d'année pour répondre à une demande des communes.

En matière de transition énergétique, nous avons démontré notre volonté de faire de ce département une terre d'énergie exemplaire et résiliente. Nous connaissons les enjeux qui nous attendent et nous devons relever les défis: augmenter la production d'énergie locale renouvelable, innover et inventer de nouveaux systèmes, accompagner nos communes dans leur volonté de s'engager dans des projets vertueux et moins gourmands en énergie, sensibiliser aux enjeux énergétiques l'ensemble des acteurs locaux et par leur intermédiaire, nos concitoyens.

La mise en place du bouquet de services « transition énergétique » dès le mois de février 2021 a permis de faire émerger de nombreux projets de production, de réseau de chaleur ou de rénovation énergétique.

Cette année 2021 a également été marquée par l'adhésion à la marque nationale Territoire d'énergie, ce qui emmène un changement de dénomination, effectif début 2022. Le SyMÉnergie05 est devenu Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Enfin, en décembre 2021, la construction de notre nouveau siège social à Chorges a été achevée après vingt mois de travaux. Il s'agit d'un bâtiment exemplaire, labellisé Bâtiment Durable Méditerranéen, avec une production d'électricité propre et un système de management de l'énergie particulièrement innovant. Pour les mois à venir, mon souhait est de rester très présent sur nos compétences historiques tout en développant les actions dans le domaine de la transition énergétique car nous savons que les équilibres de demain se préparent aujourd'hui. Avec plus de 7 millions d'euros injectés dans l'économie départementale, le SyMÉnergie05 est un investisseur de premier plan qui sait allier modernité et défense du service public.

Je souhaite remercier l'ensemble des élus qui s'impliquent dans nos différentes instances, depuis les collèges territoriaux jusqu'au bureau exécutif, et toute l'équipe technique et administrative qui œuvre avec un sens profond du service public.

Avec dévouement

Jean-Claude DOU, Président

Photo de couverture: pose de la turbine à Champoléon



<b>06</b>	<b>1▪ LA GOUVERNANCE</b>	
	1.1. Les instances syndicales.....	07
	1.2. Les compétences au plus près des besoins des communes.....	12
	1.3. Les partenariats départementaux et territoriaux.....	14
	1.4. Le SyMÉnergie05, au cœur de l'organisation régionale de l'énergie.....	16
<b>18</b>	<b>2▪ PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE 2021</b>	
<b>24</b>	<b>3▪ L'ÉLECTRICITÉ ET LES RÉSEAUX, CŒUR DE MÉTIER DU SYNDICAT</b>	
	3.1. La concession du SyMÉnergie05 et son contrôle.....	26
	3.2. Les travaux du SyMÉnergie05 sur le réseau de distribution d'électricité.....	31
	3.3. Les études préalables.....	33
	3.4. Le guichet urbanisme.....	34
	3.5. L'action du syndicat en matière de télécommunications et de communications électroniques.....	36
	3.6. Les travaux de communications électroniques et d'éclairage public.....	39
<b>46</b>	<b>4▪ LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE</b>	
	4.1. Le bouquet de services transition énergétique.....	48
	4.2. La mobilité électrique durable.....	50
	4.3. La production d'énergie renouvelable : vue globale.....	54
	4.4. Les projets et réalisations de production photovoltaïque.....	55
	4.5. Les projets et réalisations de production hydroélectrique.....	58
	4.6. Les réseaux de chaleur : Saint-Jean Saint-Nicolas et Baratier.....	60
	4.7. L'alimentation en sites isolés.....	61
	4.8. L'étude pour l'autonomie des refuges de montagne.....	62
	4.9. Une nouvelle compétence : la rénovation énergétique des bâtiments.....	63
	4.10. Le SyMÉnergie05, exemplaire dans son projet de construction de nouveaux locaux avec un bâtiment à énergie positive.....	64
<b>66</b>	<b>5▪ RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES</b>	
	5.1. Une équipe compétente au service des communes et du territoire.....	68
	5.2. Les finances.....	72
<b>76</b>	<b>ANNEXES</b>	
	Liste des bornes de recharge.....	76
	Affaires mises en service.....	78

# 1. LA GOUVERNANCE

Le SyMÉnergie05 est un syndicat de communes. Il regroupe 159 communes des Hautes-Alpes qu'il accompagne dans différents domaines d'actions liés à l'énergie, de la distribution d'électricité à la production d'énergie renouvelable locale, en passant par la mobilité, les réseaux de chaleur, les réseaux de communications électroniques ou encore la maîtrise de la demande énergétique.

Malgré la crise qui a perduré, cette année 2021 a été très active du point de vue des instances, avec de nombreuses réunions.

Le syndicat a poursuivi ses collaborations avec les intercommunalités et les territoires engagés, mais également avec un grand nombre de partenaires locaux, départementaux et régionaux. Cette gouvernance élargie a pour ambition de renforcer nos actions, de créer des synergies et de conforter nos territoires, notre département et notre région dans une dynamique vertueuse porteuse de développement.

## 1.1. LES INSTANCES SYNDICALES

Le fonctionnement du SyMÉnergie05 est régi par le Code Général des Collectivités Territoriales. Sa particularité est d'avoir mis en place, en raison de sa dimension départementale, des collèges territoriaux. Ces instances représentent les différents territoires; ils garantissent au syndicat un fort ancrage local et une proximité qui sont largement appréciés des communes membres. Malgré le contexte sanitaire qui a rendu difficile l'organisation des réunions, le rythme n'a pas faibli puisque ce sont au total, **33 réunions** des instances et collèges qui ont été organisées en 2021.

<b>18</b> RÉUNIONS DE COLLÈGES	
<b>5</b> COMITÉS SYNDICAUX	→ <b>80</b> DÉLIBÉRATIONS
<b>9</b> BUREAUX	→ <b>22</b> DÉLIBÉRATIONS
<b>1</b> COMMISSION PARITAIRE DE L'ÉNERGIE	

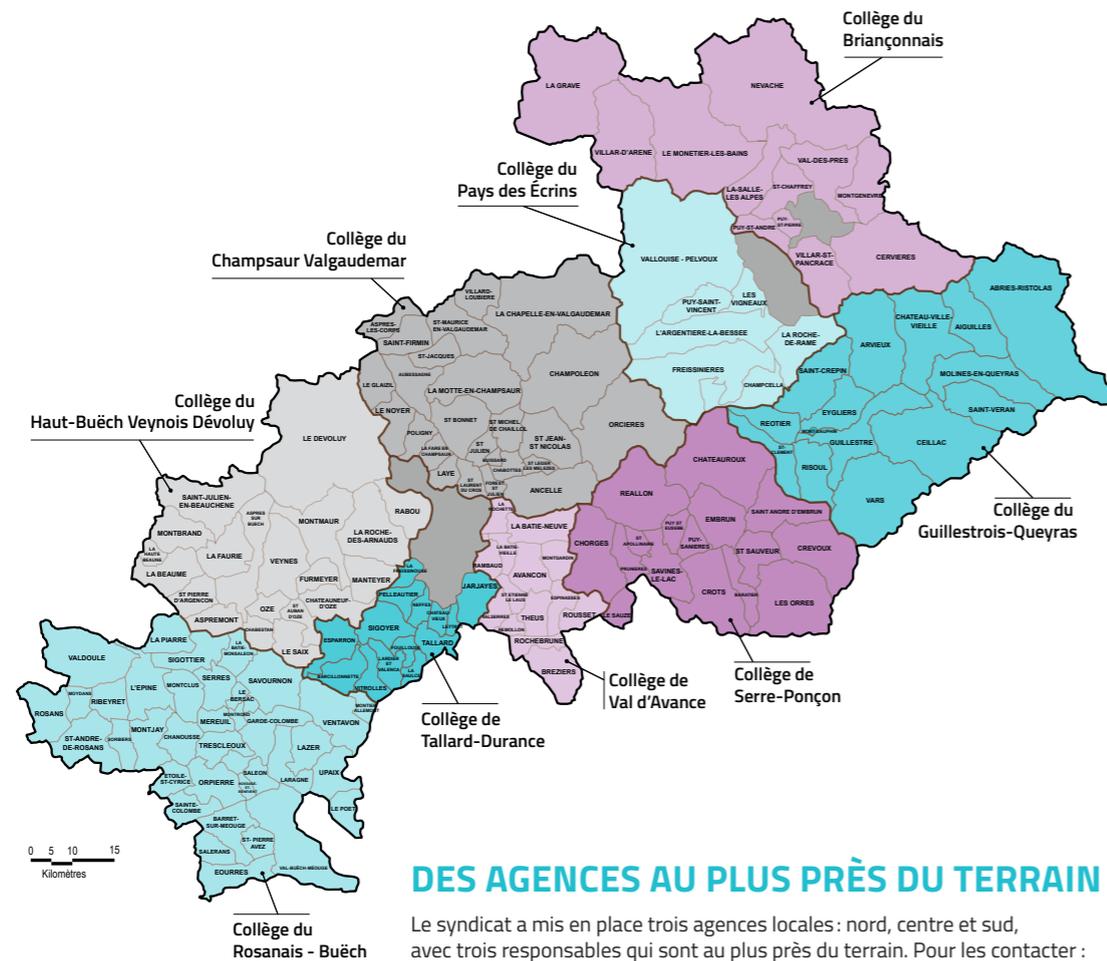
## LES COLLÈGES

Par sa dimension départementale et sa volonté de préserver un lien étroit avec ses communes membres, le syndicat présente une organisation territoriale qui assure la participation du plus grand nombre de délégués communaux, avec la mise en place de collèges territoriaux.

À la suite de la modification de la carte

des collèges, en 2020, le syndicat s'organise autour de ses neuf collèges territoriaux dont les contours sont calqués sur ceux des communautés d'agglomération et de communes. S'y ajoute un collège lié à la compétence optionnelle Réseau de chaleur. Les collèges se sont réunis deux fois, avec une première vague en janvier-février 2021 puis une seconde en septembre-octobre, soit au total 18 réunions.

Ces temps d'échange sont essentiels. Ils permettent d'étudier les besoins, proposer un arbitrage sur les affaires, suivre les travaux, répondre aux interrogations des communes sur les diverses compétences et l'activité du syndicat, assurer les remontées d'informations des usagers du service, échanger des informations sur l'actualité du syndicat.



## DES AGENCES AU PLUS PRÈS DU TERRAIN

Le syndicat a mis en place trois agences locales : nord, centre et sud, avec trois responsables qui sont au plus près du terrain. Pour les contacter :

**AGENCE NORD - Cyrille Fardella**  
cyrille.fardella@syeme05.fr | Tel. 06 24 35 60 51

**AGENCE CENTRE - Pierre-Jean Leclere**  
pierrejean.leclere@syeme05.fr | Tel. 06 31 29 26 20

**AGENCE SUD - Clément André**  
clement.andre@syeme05.fr | Tel. 06 99 63 92 84

## LE COMITÉ SYNDICAL

Le Comité syndical est l'assemblée délibérante du syndicat. Il administre le syndicat et en oriente la politique générale ; il vote les budgets, les comptes administratifs et règle par ses délibérations les affaires du syndicat. Le comité élit le

président, les vice-présidents et les membres du bureau en début de mandat.

Au 31 décembre 2021, le Comité syndical était composé de 46 titulaires et 42 suppléants. Sa composition reflète la diversité du territoire et son activité traduit une forte dynamique départementale.

	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
<b>Collège du Briançonnais (6)</b>	Corinne CHANFRAY Jean-Michel DELBANO Georges POUCHOT ROUGE BLANC Fabrice LOISEAU Michel GONNET	Michel PIQUEMAL Georges CORDIER Jean-Franck VIOUJAS
<b>Collège du Champsaur Valgaudemar (6)</b>	David BOREL Dominique GOURY Bruno SARRAZIN Jean-Luc ALLUIS Simon CATINOT Christophe BOYER	Jean-Jacques BICAIS Charles PARAVISINI Gilles VINCENT Daniel AUBERT Gérard BEAUDOIN Eric BERDIEL
<b>Collège du Guillestrois-Queyras (6)</b>	Hervé WADIER Jean-Marc BERNAUDON Frédéric JEHAN Jean-Pierre CLAEYMAN Jean-Denis PRAT Claire MARTIN	Serge CHALLOT Philippe BOULET Lucie FEUTRIER Joseph DEVEVEY Renaud BLANC Marcel CANNAT
<b>Collège du Haut-Buëch Veynois Dévoluy (5)</b>	Louis LEYDON Régis SERRES René AMOURIQ Jean-Pierre BRIOULLE Serge EYSSERIC	Hélène SALETTI Marie-Josèphe VERBAUWEN Dominique TRUC Jean ROUSS EAU Raymond ROSA
<b>Collège du Pays des Écrins (4)</b>	Michel FRISON Jean-Claude MAGNE Alain SANCHEZ Jean CONREAUX	Cyrille DRUJON D'ASTROS Jean-Paul REY
<b>Collège Rosanais - Buëch (5)</b>	Lionel TARDY André AUBEPART Jérôme CHEVAL Michel JOANNET Luc DELAUP	Gérard NICOLAS Julie BERTRAND ROUX Gilles CREMILLIEUX Olivier STRENS Alain MASCIOCCHI
<b>Collège Serre-Ponçon (7)</b>	Albert GALDI Jean-Pierre GANDOIS Jean-Claude DOU Pierre VOLLAIRE Olivier VANNIER Jacques BILLON TYRARD Frédéric ARNOUX	Josiane BERAUD Michel MONTABONE Claude BACHENET Didier ELZEARD Olivier BERGERETTI René YARIC
<b>Collège Tallard - Durance (3)</b>	Jean-Michel ARNAUD Louis MIOULANE Michel BERAUD	Sophie DESCHAMPS Patric ALLEC Serge AYACHE
<b>Collège Val d'Avance (3)</b>	Joël BONNAFFOUX Alain BETTI Catherine SAUMONT	Francis CESTER Gérard MICHEL Francine MICHEL
<b>Collège Réseau de chaleur (1)</b>	Claude GUET Kevin LEMONNIER	Déborah BELIN Damien CRAISSE

## LE BUREAU EXÉCUTIF

Le Bureau est l'organe de réflexion et de proposition du syndicat. Il dispose également, par délégation du comité syndical, de l'ensemble des compétences qui lui sont dévolues par la loi. Les délibérations du Bureau sont présentées systématiquement en ouverture de chaque réunion du comité syndical.

Le Bureau du syndicat est composé de 9 membres dont le Président, 7 Vice-Présidents et un membre chargé des relations avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies. Le Bureau assure une parfaite représentation territoriale puisqu'il est composé d'un représentant par collège.

LE BUREAU ÉLU LE 23 OCTOBRE 2020



**JEAN-CLAUDE DOU**  
PRÉSIDENT DU  
SYMÉNERGIE05



**Dominique GOURY**  
1<sup>er</sup> vice-président  
délégué aux travaux



**Corinne CHANFRAY**  
2<sup>e</sup> vice-présidente  
déléguée à la  
rénovation thermique  
des bâtiments



**Joël BONNAFFOUX**  
3<sup>e</sup> vice-président  
délégué aux finances



**Lionel TARDY**  
4<sup>e</sup> vice-président  
délégué à la gestion  
du service public de  
l'électricité



**Jean-Pierre CLAEYMAN**  
5<sup>e</sup> vice-président  
délégué à la transition  
énergétique et aux  
nouvelles technologies



**René AMOURIQ**  
6<sup>e</sup> vice-président  
délégué à la gestion  
du service de  
recharges de VE et  
eborn



**Jean CONREAUX**  
7<sup>e</sup> vice-président  
délégué aux relations  
avec les opérateurs  
de communication  
électroniques et THD



**Jean-Michel ARNAUD**  
Membre du bureau



## LA COMMISSION TRAVAUX

Avant la réforme statutaire de 2020 qui a permis d'assurer la représentation de chaque collège au sein du Bureau syndical, la Commission Travaux était une instance spécifique réunie en fin d'année pour établir la programmation des travaux pour l'année suivante. Le Bureau assure cette responsabilité et s'est réuni à trois reprises en 2021 pour arbitrer et programmer les programmes 2021 et 2022 : les 17 février, le 26 mai et le 15 novembre.

## LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

La commission d'appel d'offres est composée d'un Président et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants à voix délibérative issus de l'assemblée délibérante et, le cas échéant, de membres à voix consultative autorisés à participer à ses travaux. L'activité de la commission avait été très importante en 2020 avec les locaux et le lancement du nouvel accord-cadre sur quatre ans pour nos marchés de travaux. En 2021, la commission n'a pas été réunie. La C.A.O. est composée de:  
**Président:** Jean Claude DOU  
**Membres titulaires:** Dominique GOURY, Jean-Pierre CLAEYMAN, Joël BONNAFFOUX, Jean CONREAUX, Jean Jacques BICAIS

### Membres suppléants:

Lionel TARDY, René AMOURIQ, Jean-Michel ARNAUD, Claude BACHENET, Olivier VANNIER

## LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Cette commission, créée par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, est une instance de dialogue entre le syndicat et les établissements publics à fiscalité propre. Elle a été installée fin 2017 par le SYMÉnergie05. Elle est composée de manière paritaire de représentants du syndicat et de représentants des neuf communautés de communes et d'agglomération. Elle a été réunie le 6 décembre 2021 en visioconférence avec une très bonne participation.

## LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Les Commissions Consultatives des Services Publics Locaux (CCSPL) ont été créées pour permettre aux usagers d'être informés et associés à la gestion des services publics qui les concernent. La CCSPL du syndicat a été installée fin 2018. Elle est composée de **12 membres**, à parité de

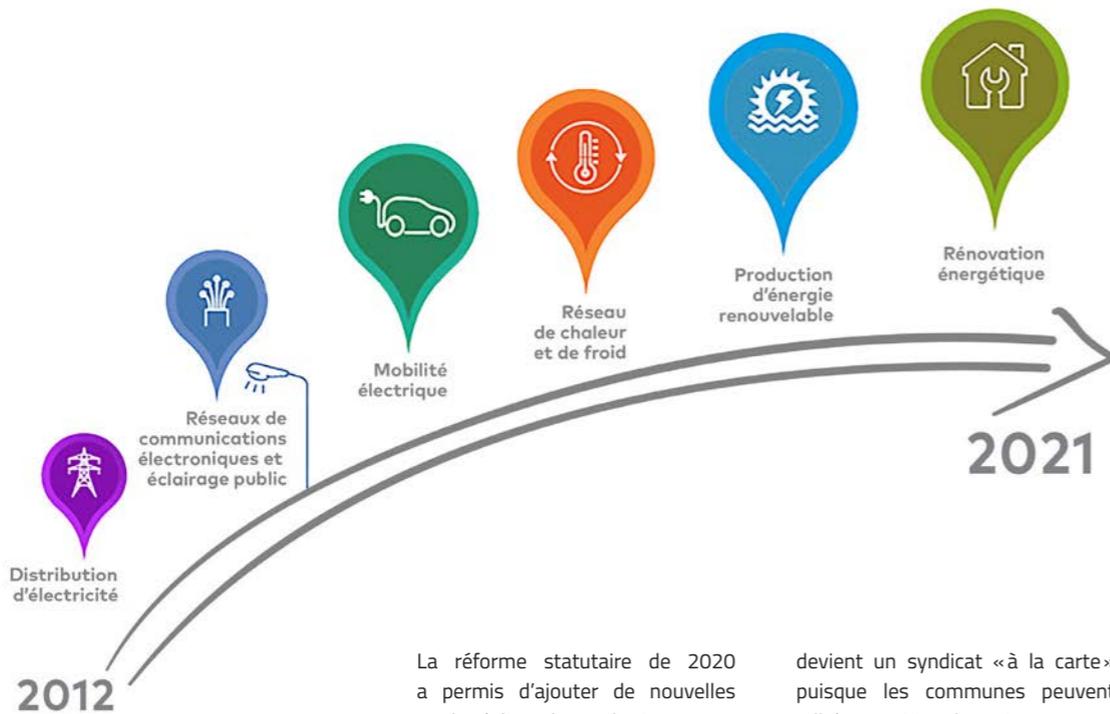
membres issus du comité syndical et de représentants d'associations et d'organismes désignés par le comité syndical du SYMÉnergie05:

**UFC Que Choisir** (Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir),  
**CLCV** (Association Consommation, Logement et Cadre de Vie),  
**AFOC** (Association Force Ouvrière Consommateurs),  
**UDAF** (Union Départementale des Associations Familiales),  
**CCI 05** (Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes),  
**AVEM** (Association pour l'Avenir du Véhicule Electro-Mobile) qui représentera les utilisateurs de véhicules électriques.

La commission n'a pu être réunie fin 2021 mais l'a été le 27 janvier 2022, également en visioconférence, avec la présentation des rapports d'activité des concessionnaires Enedis et Edf pour le service public de l'électricité, le rapport du délégataire Easycharge/SPBR1 pour le réseau eborn et le rapport d'activité du réseau de chaleur de Saint-Jean Saint-Nicolas.

## 1.2. LES COMPÉTENCES AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES COMMUNES

En 2012, un nouveau syndicat départemental naissait à la suite de la fusion des anciens syndicats d'électrification. La Fédération Départementale de l'Électricité des Hautes-Alpes (FDE05) devenait ainsi le SyME05 puis SyMÉnergie05 avec un champ de compétences considérablement élargi. C'est en effet désormais sur l'ensemble de la chaîne énergétique que le syndicat peut intervenir : production, distribution, maîtrise de la dépense énergétique.



La réforme statutaire de 2020 a permis d'ajouter de nouvelles cordes à l'arc du syndicat avec notamment la rénovation thermique des bâtiments, l'utilisation mutualisée de l'informatique (SIG et systèmes cartographiques) et elle a confirmé la compétence Aménagement et exploitation d'installations utilisant les énergies renouvelables. Ces compétences ont été développées en 2021 et le SyMÉnergie05

devient un syndicat «à la carte» puisque les communes peuvent adhérer au titre de certaines compétences optionnelles et cette évolution se confirmera début 2022 par une modification statutaire.

Ainsi, pour la compétence Réseau de chaleur, la commune de Baratier a transféré sa compétence en 2021, rejoignant ainsi la commune de Saint-Jean Saint-Nicolas.

## LES COMPÉTENCES STATUTAIRES

Les statuts sont consultables dans leur intégralité sur le site internet du syndicat. L'article 2 liste l'ensemble des compétences du SyMÉnergie05 et distingue les compétences obligatoires et les compétences optionnelles.

**Dans les compétences obligatoires**, figurent les compétences exercées au titre de l'électricité - le cœur de métier du syndicat - et celles liées aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques :

- **Au titre de l'électricité**, le Syndicat est autorité organisatrice de la distribution d'électricité et il est propriétaire des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité situé sur son territoire, dont il a été maître d'ouvrage. Il partage d'ailleurs la maîtrise d'ouvrage avec le concessionnaire (voir Partie II).
- **Au titre de la mobilité électrique**, le Syndicat exerce la compétence mentionnée à l'article L. 2224-37 du CGCT : Création et entretien et exploitation des infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables. Cette compétence a permis la création du réseau et du service eborn (voir partie IV).

**Les compétences optionnelles** se sont étendues au cours de l'évolution du syndicat qui est passé d'une compétence réduite au champ de l'électricité à une vaste compétence Énergie. Il est désormais compétent dans les domaines suivants :

- Réseaux publics de chaleur et de froid
- Réseaux d'éclairage public
- Réseaux et services locaux de communications électroniques
- Mise en commun de moyens et activités accessoires : c'est à ce titre que le syndicat peut notamment intervenir pour :
  - engager les études et exercer la maîtrise d'œuvre des travaux sur les réseaux publics d'électricité,
  - aménager et exploiter des installations utilisant les énergies renouvelables,
  - engager toute action d'utilisation rationnelle de l'énergie et de maîtrise de la demande en énergie
  - mettre en œuvre une utilisation mutualisée de l'informatique (système d'informations géographiques ou cartographiques)
  - apporter bien sûr conseil et assistance administrative, juridique et technique à ses communes membres dans différents domaines de manière à les sécuriser dans leurs projets et leur gestion.

Dans la mise en œuvre de ces compétences statutaires, un **bouquet de services Transition énergétique** a été délibéré le 12 février 2022 et permet de proposer aux communes un ensemble de services permettant de les accompagner au mieux dans leur engagement, que ce soit en matière de production, de mobilité ou de rénovation énergétique. Voir p. 49.



### 1.3. LES PARTENARIATS DÉPARTEMENTAUX ET TERRITORIAUX

Le Syndicat d'énergie des Hautes-Alpes appartient au « bloc communal » et intervient à ce titre pour ses communes membres. Il travaille de plus en plus avec les territoires organisés et les communautés de communes ou d'agglomération même si ceux-ci ne sont pas membres du syndicat. La réalité de l'organisation territoriale rend indispensable ces échanges. Parallèlement, le SyMÉnergie05 s'intègre dans un réseau global comprenant de nombreux acteurs qui œuvrent, chacun dans ses domaines de compétences, au développement et à l'aménagement de notre territoire. À l'échelle locale, départementale et régionale, ces partenariats ont été consolidés et développés tout au long de l'année 2021.



#### PARTENARIAT AVEC LE CAUE05

Le partenariat entre le CAUE05 et le SyMÉnergie05 a été noué lors de l'élaboration du plan stratégique du syndicat en 2012. Il s'est conforté avec le projet de construction du siège à Chorges et se poursuit au travers de différentes missions. L'adhésion du SyMÉnergie05 a été renouvelée en septembre 2021. Les deux structures entendent développer leurs coopérations afin d'apporter le meilleur soutien à nos communes membres et d'innover tout en assurant la meilleure intégration des bâtiments dans les paysages haut-alpins.

Les grandes missions du CAUE05 se traduisent par le conseil auprès des particuliers et des collectivités territoriales dans leur démarche de construction et d'aménagement. Il est un partenaire essentiel du SyMÉnergie05 et l'accompagne sur le projet de construction de son bâtiment à énergie positive, à Chorges, pour abriter ses locaux (voir p.64). Ce projet, exemplaire dans sa conception, mobilise plusieurs acteurs et a obtenu le **label or Bâtiment Du-**

#### nable Méditerranéen.

Il y a également entre le syndicat et le CAUE05, qui assiste les communes dans le cadre de l'élaboration ou la révision de leur PLU, des échanges réguliers. Le guichet urbanisme du syndicat est régulièrement invité à proposer ses services, et notamment l'étude gratuite du réseau électrique en fonction des projets de zonage.



#### PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES

Depuis 2017, les Communes forestières et le SyMÉnergie05 coopèrent sur des actions concourant au développement de la filière bois énergie et à la sécurisation de l'alimentation locale de la ressource énergétique pour garantir un service public de chaleur de qualité. La réalisation du réseau de chaleur de Saint-Jean Saint-Nicolas a permis à ces deux structures engagées d'aller plus loin. Au terme de ces quatre années d'échanges, il est possible aujourd'hui

de tirer un bilan très positif de ce partenariat. Afin d'aller encore plus loin, une convention a été signée le 10 novembre 2021 ; elle a pour objectifs de favoriser et développer la mutualisation et le partage d'expériences, de compétences et des réseaux nécessaires à l'usage du bois local dans la construction/rénovation et le chauffage. Il s'agit ainsi de prendre appui sur la forêt et ses ressources multifonctionnelles pour contribuer aux objectifs de développement durable des territoires et répondre aux enjeux de transition énergétique et de changement climatique.



#### COLLABORATION ÉTROITE AVEC LA PRÉFECTURE DE DÉPARTEMENT ET SERVICES DE L'ÉTAT

Les échanges avec les services de l'État ont été multipliés en 2021.

On peut citer parmi les principaux échanges :

- la conférence loi NoME qui se tient annuellement sur le service public de l'électricité (voir partie III),
- la poursuite de l'étude pour l'autonomie énergétique des refuges de montagne qui a mobilisé de manière importante les services du SyMÉnergie05, de la Préfecture et de la DDT05 notamment (voir partie IV)
- l'accompagnement du projet de construction de nouveaux locaux (partie IV),
- l'accompagnement de la préfecture dans le cadre de la réforme statutaire.



#### PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Le SyMÉnergie05 et le Département des Hautes-Alpes interviennent sur un territoire commun, avec la même ambition de développer les systèmes vertueux, l'énergie locale, l'aménagement et le développement durable du territoire.

L'année 2021 a permis de nouer un partenariat dans le cadre d'un programme dédié à la rénovation énergétique, le **Programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique)**. Le groupement haut-alpin a été retenu et permet, d'ici à mars 2023, de développer un certain nombre d'actions ; il regroupe une vingtaine de partenaires dont le SyMÉnergie05 qui porte deux actions : le recrutement d'un économe de flux et l'achat de capteurs permettant d'instrumentaliser et d'assurer le suivi des consommations des bâtiments communaux et intercommunaux. Le Département des Hautes-Alpes est chef de file de ce programme ACTEE Sequoia. Parallèlement, les équipes des deux structures continuent d'échanger dans le cadre de la **programmation de travaux** (permissions de voirie et différents travaux engagés de part et d'autre).



#### RAPPROCHEMENT AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Le SyMÉnergie05 est un acteur incontournable dans le domaine de l'énergie. Il souhaite mettre à disposition de l'ensemble des acteurs son expertise et sa capacité d'action. Depuis quelques années, des partenariats ont été développés avec les acteurs institutionnels et économiques, et notamment la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Fédération du Bâtiment BTP05, la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes ou encore la plateforme Initiative Nord Hautes-Alpes.

La **CCI05** a identifié l'énergie comme un secteur porteur de développement. À ce titre, des échanges ont lieu régulièrement. La CCI05 est ainsi membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Avec la **Fédération du Bâtiment 05**, les discussions sont diverses. Il s'agit principalement d'évoquer les chantiers de rénovation énergétique à venir, les besoins du secteur et d'une manière générale, les problématiques qui touchent les entreprises dans ce domaine.

En 2021, les échanges se sont poursuivis avec la **Chambre d'Agriculture** dans le cadre des toitures solaires des bâtiments agricoles.

Quant à **Initiative Nord Hautes-Alpes**, la convention de partenariat a été renouvelée et signée le 27 juillet 2021. Le SyMÉnergie05 participe à l'accompagnement des créateurs d'entreprise dans le domaine de l'énergie.

#### LE SYMÉNERGIE05, EN LIEN AVEC LES TERRITOIRES ET LES INTER-COMMUNALITÉS

Les partenariats avec les intercommunalités et les territoires, de plus en plus présents et actifs dans le domaine de la transition énergétique et le développement économique, ont été poursuivis et développés en 2021. Parmi les principaux échanges, on peut citer :

- de très nombreux échanges avec les communes, les intercommunalités et les territoires sur des projets de **production d'énergie**, de **rénovation énergétique**, de **suivi des consommations**, **réseau de chaleur**, etc.
- des contacts dans le cadre de **développement de la mobilité**, notamment avec le réseau eborn et l'étude pour l'équipement en bornes VAE
- la **mise à disposition du logiciel de planification énergétique**, **PROSPER** à toutes les intercommunalités et territoires organisés,
- le partenariat dans le cadre d'une **convention avec le PNR des Baronnies Provençales et le syndicat d'énergie de la Drôme** autour des thèmes majeurs que sont la production d'énergie renouvelable, la mobilité durable, la maîtrise des consommations énergétiques, la qualité de l'air,
- une collaboration avec le **Parc des Écrins dans le cadre de l'étude visant à l'autonomie énergétique des refuges**, et également dans le cadre d'une opération de mise en sécurité au Pré de Mme Carle.
- une collaboration avec le **PETR Briançonnais-Ecrins-Guillevres-Queyras dans le cadre du projet de rénovation énergétique** : après la signature de la charte de territoire, le SyMÉnergie05 a engagé une modification statutaire permettant au syndicat d'intervenir concrètement dans cette nouvelle compétence.

## 1.4. LE SYMÉNERGIE05, AU CŒUR DE L'ORGANISATION RÉGIONALE DE L'ÉNERGIE

Les syndicats d'énergie se trouvent placés au cœur du nouveau paysage institutionnel en matière de réforme territoriale et de transition énergétique. Le SyMÉnergie05 s'emploie ainsi à affirmer son positionnement aux côtés de la Région Sud, chef de file dans ce domaine du climat, de l'énergie, du développement durable et de la protection de la biodiversité. Il s'installe durablement dans le nouveau cadre administratif et politique régional. Il est également en lien étroit avec la Direction régionale de l'ADEME qui accompagne le syndicat dans plusieurs projets.

Cette nouvelle organisation à l'échelle régionale et des enjeux communs ont permis un rapprochement entre les syndicats d'énergie de la région. Initié en 2017, ce partenariat s'est concrétisé par la création en 2019 de l'Entente Régionale Énergies SUD (ERES). En 2021, de nouvelles pistes de mutualisation ont été étudiées, notamment pour faire face à l'augmentation du prix de l'énergie.



### LA RÉGION SUD ET LES ACTEURS RÉGIONAUX

La Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur est un partenaire essentiel qui apporte un important soutien au syndicat dans le cadre de ses projets de transition énergétique. Ces dernières années, la Région a ainsi accompagné le déploiement complémentaire des bornes de recharge, l'ombrière de Ba-

ratier, le superchargeur installé sur la commune de Montgenèvre. Le Conseil régional a voté un soutien important au projet de construction des nouveaux locaux, avec une subvention à hauteur de 572 000 €, reconnaissant ainsi le caractère exemplaire de ce projet. La subvention était liée à l'obtention du Label Or dans le cadre de la démarche Bâtiment Durable Méditerranéen.

En 2021, la Région a également soutenu deux projets d'études de faisabilité pour des centrales hydroélectriques.



De son côté, le SyMÉnergie05 participe à toutes les dynamiques régionales et apporte sa contribution à de nombreuses réflexions et actions. Il participe ainsi régulièrement à la Conférence régionale de la transition énergétique et il est membre de l'Observatoire Régional de l'Énergie, du Climat et de l'Air (ORECA).



Le SyMÉnergie05 est également membre du Comité de pilotage du programme Flexgrid, au sein duquel il représente officiellement l'ensemble des syndicats d'énergie de la région.



Enfin, le Syndicat s'est rapproché en 2019 d'un autre acteur régional, ATMOSUD, association régionale d'intérêt public qui est chargée de la surveillance de la qualité de l'air. En effet, la plupart des décisions des collectivités ont un effet sur la qualité de l'air, sur le niveau d'exposition des populations et sur leur santé et il est essentiel que nous agissions de concert.



### L'ADEME

L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'Agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans ses domaines d'intervention. Le soutien de l'ADEME au SyMÉnergie05 s'est manifesté dans le cadre des projets suivants :

- déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques qui a été achevé en 2019 et dont le solde de subvention a été perçu en 2020,
- plan VAE05 : le syndicat a été retenu fin 2019 dans le cadre de l'appel

à projets « Vélo et territoires » pour déployer un réseau de bornes pour vélo à assistance électrique et développer les usages ; le schéma directeur a été adopté en novembre 2021.

Une nouvelle dynamique a été initiée fin 2020 et s'est concrétisée en 2021 autour de l'appel à projets national COCOPEOP pour lequel les six syndicats de la région se sont positionnés, avec le SyMÉnergie05 en coordinateur. Le réseau Cocopeop permet d'accompagner les communes dans leur projet de production d'énergie renouvelable (voir p. 55).



### CRÉATION D'UNE ENTENTE RÉGIONALE

Les évolutions législatives ont doté les syndicats d'énergie d'un nouveau positionnement dans l'organisation régionale et les syndicats de la ré-

gion ont multiplié les échanges informels jusqu'à la création, en juin 2019, de l'Entente régionale Énergies Sud (ERES).

Cette entente regroupe cinq des six autorités organisatrices de la distribution publique d'énergie de Provence-Alpes Côte d'Azur. Le syndicat des Alpes-Maritimes devrait rejoindre l'Entente en 2022.

Il s'agit d'une union régionale ayant pour objet de s'intéresser aux différents aspects stratégiques relatifs au service public de la distribution d'énergie ainsi qu'à la production d'énergie et la maîtrise de la demande en énergie. La Présidence est tournante et elle a été assurée en 2021-2022 par le Président du SyMÉnergie05.





Une convention de partenariat entre le Syndicat d'énergie des Hautes-Alpes et l'association des Communes forestières du département a été signée.

Signature de la convention par Patricia Mochet-Richaud pour les Communes forestières et Jean-Claude Dou pour le Syndicat d'énergie des Hautes-Alpes. Photo Le DL / Marc MORBELLI

Ce mercredi 10 novembre après-midi à la Manutention, à Embrun a eu lieu, au début de l'assemblée générale du SyMEnergie05, le Syndicat d'énergie des Hautes-Alpes présidé par Jean-Claude Dou, la signature de la convention de partenariat avec l'association des Communes forestières Hautes-Alpes, présidée par Patricia Mochet-Richaud.

Depuis 2017, les deux entités coopèrent sur diverses actions concourant au développement de la filière bois énergie et à la sécurisation de l'alimentation locale de la ressource énergétique pour garantir un service public de chaleur de qualité. Après ces années d'échanges, sans formalisme, les bilans sont très positifs entre les deux structures. Aujourd'hui, le souhait est de conforter ce partenariat en officialisant par une convention cette relation et lancer une nouvelle dynamique pour répondre aux collectivités en s'inscrivant de façon cohérente dans des objectifs indispensables de transition énergétique des Hautes-Alpes.

COL DU GALIBIER

Hautes-Alpes, qui fait le lien et dont l'ouverture est attendue avec impatience. Le tunnel du Galibier but de l'été, il permet de rejoindre le col, souvent encore très étroits et perché à plus de 2 500 m d'altitude. Le tunnel du Galibier est présent pas équipé de réseau électrique. Le tunnel au réseau a été exprimé et permet aux agents du Département de nombreux panneaux solaires, de batteries. Ce dispositif d'alimentation de maintenance, avec monitoring, et une surveillance permanente, le gérant de l'ouvrage s'occupe d'un raccordement au réseau.

es il y a deux ans par le SyMEnergie05, qui est autorité organisatrice du Département. Les travaux ont pu être réalisés par le Département des Hautes-Alpes et ont contribué financièrement à son développement. Les agents du Département, qui sont très impliqués dans ce projet, ont permis de résoudre beaucoup de problèmes. Ils ont pu poser – en technique souterraine – un poste de transformation (20 000 volts), un poste de transformation (410 volts) et 2 900 mètres de fibre optique. Elle aussi sera d'une grande utilité pour le Département des Hautes-Alpes. Aujourd'hui, le tunnel du Galibier est ouvert à la circulation. Le tunnel du Galibier, au refuge de l'Alimentation future (et éventuelle)



Pour Jean-Claude Dou, Président du SyMEnergie05 : « Une opération qui est aussi utile du point de vue de l'aménagement symbolique, si l'on considère la renommée de ce col mythique. Le SyMEnergie05 a travaillé avec les communes pour trouver les meilleures solutions. Il existe encore sur notre département quelques sites, comme celui-ci, et le SyMEnergie05 travaille avec les communes pour garantir le service public de l'électricité à tous. »

Pour Jean-Marie Bernard, Président du Département : « Ces travaux répondent aux besoins de modernité de notre territoire, y compris dans les sites les plus remarquables. Outre la modernisation du réseau, c'est aussi la politique de l'énergie qui est en jeu. Et le Département a poursuivi son action dans ce sens. »

Ces travaux ont été inaugurés le 5 septembre par le Président du Département, Jean-Claude Dou, le Maire du Montet, Jean-Marie Bernard, le Maire de Marcel Carrière, Jean-Marie Bernard, le Maire de Marcel Carrière, ainsi que les conseillers départementaux du canton, Michel et Arnaud, ainsi que le conseiller départemental du canton, Christian, représentant le Département.

Veynes : les câbles électriques et téléphoniques vont être enfouis



Le partenariat entre la SyMEnergie05 (Syndicat mixte Hautes-Alpes) et la commune de Veynes a permis de financer l'étude d'enfouissement des réseaux secs, rue Sous-Vieux.

Serge Eysseric, 1er adjoint au maire, a rencontré René André Clément, respectivement président et technicien du SyMEnergie05, et Eric Tedeschi, de la commune de Veynes, pour étudier le projet.

« Le projet d'enfouissement des réseaux secs (électriques et télécoms) qui avait démarré à la précédente mandature et qui n'avait jamais abouti, a repris par notre municipalité qui a pour ambition l'effacement de la première tranche d'enfouissement des supports pour les réseaux secs. L'étude est menée avenue des Martyrs de la médiathèque jusqu'aux terrains de la commune de Veynes. »

ALPES DU SUD Rallye Monte-Carlo : des Haut-Alpins au départ



Deux agents du SyMEnergie05 participent au rallye Monte-Carlo aux couleurs du réseau eBORN.

Le SyMEnergie05, syndicat d'énergie des Hautes-Alpes, et le réseau eBORN, qui regroupe 11 communes du sud-est, ont participé au rallye Monte-Carlo, opus 100 % électrique et hydrogène du rallye Monte-Carlo. Jean-François Macario et Ludovic Emond, deux agents du syndicat, participent aux côtés de leurs collègues du réseau eBORN, aux côtés de leurs collègues de l'Ardeche et de la Drôme.



Développement durable : Angéla Nunes lauréate

Angéla Nunes, directrice adjointe au sein de l'association d'insertion gapeçaise, les Environneurs, est la lauréate de la catégorie développement durable. Elle a été reçue par Corinne Chanfray, vice-présidente du SYME05, Syndicat mixte d'énergie des Hautes-Alpes, partenaire de la troisième édition "Hautes-Alpes au féminin". Et c'est en présence de Pascale Aupol, directrice de la régie Groupe Dauphiné, Marie-Aude Abbey-Guennoun, cheffe de projet et d'accompagnement.



LA GRAVE L'électricité est arrivée au hameau de Clot Raffin



Les huit maisons du village de Clot Raffin à La Grave sont désormais raccordées au réseau d'électricité.

Le syndicat d'électrification SyMEnergie05, chargé de distribuer l'énergie, vient de procéder aux travaux de raccordement pour 81 500 euros.

Les nouveaux équipements demandés par l'association de riverains ont été financés par le SyMEnergie05 en présence du maire de La Grave, Jean-Pierre Picot. Photo Le DL

Réduire l'empreinte carbone des bâtiments publics



Une demande à l'étude depuis 2017. La demande était à Clot Raffin depuis 2017. Clot Raffin étant considéré comme un hameau isolé, le SyMEnergie05 a dû étendre son réseau haute tension de 465 mètres avec l'insertion d'une armoire de dérivation et d'un poste de transformation électrique haute tension/ basse tension de 100 kVA.

Un réseau basse tension interne au hameau, d'une longueur de 115 mètres.

Une convention de partenariat entre le Syndicat mixte d'énergie des Hautes-Alpes et le maire de Montgenèvre a été signée mardi. Photo Le DL / Jean-Pierre Picot

# 2. PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE 2021

La crise sanitaire a, depuis deux années, profondément modifié nos échanges. En 2021, de nombreux événements et rencontres ont été annulés ou ont été organisés sous des formats différents, notamment en visioconférence ; d'autres ont été reportés à 2022.

Le SyMEnergie05 a continué à être régulièrement sollicité pour intervenir dans des conférences ou colloques, afin de soutenir les initiatives et contribuer aux échanges sur les enjeux énergétiques. Du point de vue de l'activité propre du syndicat, quelques temps forts ont jalonné l'année dans les différents secteurs et domaines d'intervention.

10 & 11 MAI 2021 |  
FORUM OCOVA



Le SyMÉnergie05 est un fidèle du forum OCOVA, rendez-vous incontournable des technologies innovantes et intelligentes qui se déroule chaque année aux Orres. Cette 17<sup>e</sup> édition, était organisée conjointement par Smart Altitude, SUERA et OCOVA et centrée sur le développement de modèles pour la transition écologique et touristique de la montagne de demain. Jean-Claude Dou, Président, et Stéphane Raizin, directeur, intervenaient tout au long de la journée sur la supervision, la mobilité décarbonée, la production et le stockage d'énergie renouvelable et l'optimisation des ressources locales.



17 AOÛT 2021 | INAUGURATION DES TRAVAUX  
AU HAMEAU DE CLOT-RAFFIN - COMMUNE DE LA GRAVE



C'est dans un cadre magnifique et dans une belle convivialité que les élus et les habitants étaient rassemblés autour de Jean-Claude Dou, Président du SyMÉnergie05, de Jean-Pierre Pic, maire de la commune de La Grave et de Pierre Lemoine représentant l'association des habitants. L'objectif était de réceptionner les travaux d'électrification du hameau de Clot Raffin après plusieurs semaines d'intervention des entreprises (voir p. 43).

14 JUIN 2021 |  
RÉCEPTION DE LA TURBINE POUR  
LE PROJET DE CENTRALE  
HYDROÉLECTRIQUE DE CHAMPOLÉON



En 2020 à la même époque, le SyMÉnergie05 et la Commune de Champoléon organisaient et médiatisaient la signature des marchés pour le projet de microcentrale hydroélectrique de Champoléon sur le torrent de Vales-trèche. Un an plus tard, ce 14 juin, tout était prêt pour permettre à l'entreprise E++ en charge de la fourniture du groupe turbine/génératrice

d'une puissance de 130 kW, de livrer et d'installer la turbine. Cette centrale hydroélectrique est la première réalisation du syndicat (voir p. 58). Il s'agit d'un projet exemplaire et d'autant plus emblématique qu'il est en proche périphérie du cœur de parc national des Écrins avec une attention et une vigilance de premier ordre concernant les incidences environnementales.

6 SEPTEMBRE 2021 | INAUGURATION DES TRAVAUX DU GALIBIER



Après plusieurs mois de travaux, Jean-Claude Dou accueillait avec Jean-Marie Rey, Maire du Monétier-les-Bains, et Jean-Marie Bernard, Président du Département des Hautes-Alpes, de nombreux élus et partenaires pour inaugurer les travaux de raccordement de ce col mythique qui permet de relier les deux départements des Hautes-Alpes et de Savoie. Parmi eux, un représentant du Département de la Savoie qui a participé à l'opération et Arnaud Murgia, Maire de Briançon,

conseiller départemental et président de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Le tunnel du Galibier a été percé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Au début de l'été, il permet de rejoindre la Savoie sans passer par la partie sommitale du col, souvent encore très enneigée. D'une longueur de 370 mètres et perché à plus de 2500 mètres d'altitude, le tunnel n'était jusqu'à présent pas équipé de réseau électrique, c'est désormais chose faite grâce aux travaux engagés

par le SyMÉnergie05 et qui avaient été présentés dans le rapport d'activité 2020. Le chantier a permis de poser - en technique souterraine - 2700 mètres de réseau haute tension (20000 volts), un poste de transformation haute tension / basse tension (410 volts) et 2900 mètres de fourreau en vue de l'installation de la fibre optique. Ces travaux ont été réalisés par le SyMÉnergie05 avec le soutien financier des deux Départements des Hautes-Alpes et de Savoie.

1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2021 | CONGRÈS DES MAIRES

Après deux années de crise sanitaire, le Salon des Maires des Hautes-Alpes a pu se dérouler à Gap le 1<sup>er</sup> octobre.

Le SyMÉnergie05 était bien sûr présent pour ce rendez-vous tout à fait incontournable de la vie institution-



nelle locale, organisé par l'Association des Maires AMF05. Les élus et équipes du syndicat étaient présents pour rencontrer les élus et acteurs locaux et leur rappeler que le syndicat est à leur disposition pour les accompagner dans tous leurs projets en lien avec l'énergie, qu'il s'agisse de distribution électrique, de production d'énergie renouvelable, de réseau de chaleur, etc. Les services ont également répondu aux sollicitations des adhérents et présenté le Guichet Urbanisme, le Pôle Raccordement, la dynamique autour de l'électromobilité ou encore l'organisation territoriale avec les Agences Territoriales.

20>25 OCTOBRE 2021 | **LE SYMÉNERGIE05 ET LE RÉSEAU EBORN SUR LA LIGNE DE DÉPART !**



Le SyMÉnergie05, syndicat d'énergie des Hautes-Alpes, et le réseau eborn étaient de nouveau sur la ligne de départ du eRallye Monte-Carlo, opus 100% électrique & hydrogène du Rallye Monte-Carlo. Cette participation s'ins-

crit dans le partenariat global noué afin de promouvoir les nouvelles technologies automobiles, conçues pour émettre les plus faibles quantités possibles de polluants, de particules fines et de CO<sub>2</sub>.

Ludovic Emond et Jean François Macario, agents du syndicat, ont vécu une expérience inoubliable et ont réalisé une performance remarquable en terminant en huitième position. Ils sont également montés sur la plus haute marche du podium avec les deux autres équipages du réseau eborn pour remporter la coupe Équipe. Cette participation s'inscrit dans le partenariat global noué entre le réseau eborn et l'Automobile Club de Monaco.

Pendant cinq jours, ils ont traversé les départements de la Loire, de la Drôme, des Hautes-Alpes, des Alpes de Haute-Provence, du Var et des Alpes-Maritimes. À noter que Jean-Claude Dou, président du SyME05, Stéphane Raizin, directeur, et de très nombreux collègues dont leurs collègues Amandine Cimadomo et Florence Macron qui avaient remporté la Coupe Dames en 2018, étaient venus les encourager lors de leur passage à Lagrange le 22 octobre.

10 NOVEMBRE 2021 | **SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES**



Après plusieurs années de collaboration sur divers projets, et en particulier le réseau de chaleur de Saint-Jean Saint-Nicolas, le SyMÉnergie05 et l'Association des Communes forestières ont officialisé leur partenariat ce 10 novembre, en ouverture du comité syndical, à Embrun. Patricia Morret-Richaud, Présidente de la Cofor05, et Jean-Claude Dou signaient en effet une convention qui vient officialiser leur ambition commune de prendre appui sur la forêt et ses ressources multifonctionnelles pour contribuer aux objectifs de développement durable des territoires et répondre aux enjeux de transition énergétique et de changement climatique.

10 NOVEMBRE 2021 | **LE SYMÉNERGIE05 DEVIENT TERRITOIRE D'ÉNERGIE HAUTES-ALPES SYME05**

Lors du comité syndical du 10 novembre, les élus ont fait le choix d'adhérer à la marque « territoire d'énergie », créée et développée au plan national par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies. Cette marque, qui a déjà été adoptée par plus de la moitié des syndicats d'énergie, constitue un outil efficace pour communiquer sur les enjeux énergétiques et pour échanger de manière dynamique. Elle permet également aux Autorités Organisatrice de la Distribution d'Énergie électrique (AODE) de parler d'une seule voix, de montrer leur force collective. Sous ce signe distinctif, les utilisateurs de la marque affirment leurs valeurs de solidarité territoriale, de mutualisation et d'engagement pour la qualité des réseaux, le service public et la transition énergétique. La marque territoire d'énergie intègre une dimension environnementale prépondérante. La volonté de garder la forte identité locale du « SyMÉnergie05 » qui, depuis 2012, accompagne les communes et œuvre pour le département des Hautes-Alpes et ses territoires, s'est traduite par cette déclinaison départementale: Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.



23 NOVEMBRE 2021 | **LE SYMÉNERGIE05 PARTENAIRE DU DAUPHINÉ LIBÉRÉ POUR HAUTES-ALPES AU FÉMININ**



Le SyMÉnergie05 a répondu favorablement à l'invitation du Dauphiné Liberté pour parrainer la catégorie Développement durable de Hautes-Alpes au Féminin. Cette manifestation a pour objectif de mettre à l'honneur les femmes qui s'engagent dans le département. C'est Corinne Chanfray, vice-présidente, qui représentait le Président et

qui a participé, aux côtés de l'ensemble des partenaires, aux différents rendez-vous, jusqu'à la soirée finale et à la remise des prix. Les trois candidates étaient Nathalie Guichon (surcycleuse, Embrun), Coralie Selin (savonnerie, Châteauevieux) et Angela Nunes (association d'insertion, Gap).

23 NOVEMBRE 2021 | **TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET SUIVI DES BÂTIMENTS: LA COMMUNE DE MONTGENÈVRE FAIT CONFIANCE AU SYMÉNERGIE05**

Jean-Claude Dou et Guy Hermitte, maire de Montgenèvre, ont signé deux conventions importantes: la première est une convention d'accompagnement pour une analyse globale et l'élaboration d'un schéma directeur multi-usages et multi-énergies sur le territoire communal. La seconde concerne l'adhésion au service SAGE bâtiment pour le bâtiment de Durancia (voir en p. 48). Jean-Claude Dou rappelait que le bouquet de services mis en place dans

le cadre de la transition énergétique fonctionne: « Depuis 2012 nous avons considérablement élargi le champ de nos compétences dans l'unique objectif d'accompagner au mieux nos 159 communes membres dans ce vaste élan qui doit tous nous mobiliser. La transition énergétique est une nécessité et nous avons une obligation de résultat ».

Au total, en 2021, ce sont 19 communes qui ont fait confiance au SyMÉnergie05.



# 3. L'ÉLECTRICITÉ ET LES RÉSEAUX

## CŒUR DE MÉTIER DU SYNDICAT

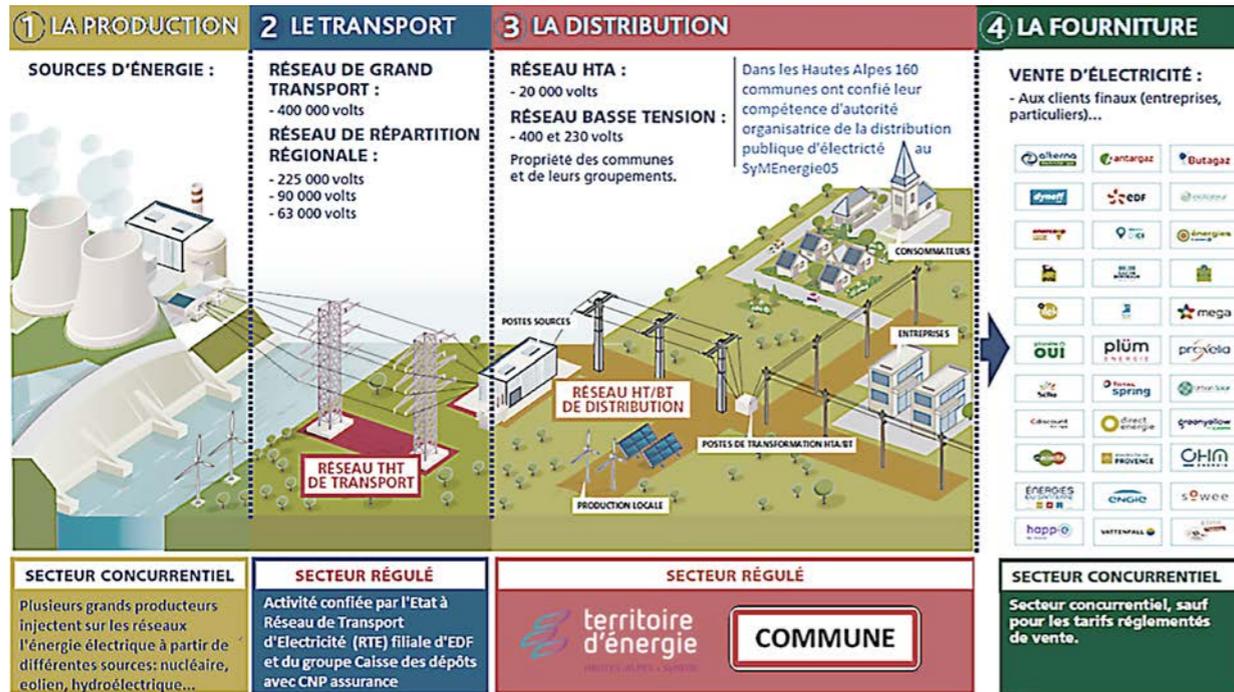
En sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité (AODE), le SyMÉnergie05 est l'organisateur du service public local de l'électricité pour 159 communes des Hautes-Alpes. Il concède ce service à Enedis (exploitation) et à EDF (fourniture aux tarifs réglementés) et exerce annuellement son contrôle dans la recherche permanente de la qualité du produit électrique au service de l'utilisateur. Le SyMÉnergie05 est propriétaire des réseaux électriques de distribution. Ses équipes compétentes œuvrent ainsi tout au long de l'année sur le terrain, en lien avec le concessionnaire et les entreprises, pour réaliser de nombreux travaux de raccordement, extension, renforcement, sécurisation et enfouissement de réseaux qui constituent les missions historiques du syndicat. Les services d'appui comme le Guichet Urbanisme et le service Études travaillent en amont sur ces projets et assistent les communes. L'action du syndicat en matière de travaux s'étend également aux réseaux d'éclairage public et de télécommunications. Il investit en moyenne 5 millions d'euros chaque année sur le territoire.



### 3.1. LA CONCESSION DU SYMÉNERGIE05 ET SON CONTRÔLE

#### L'ORGANISATION ET LES PRINCIPAUX CHIFFRES

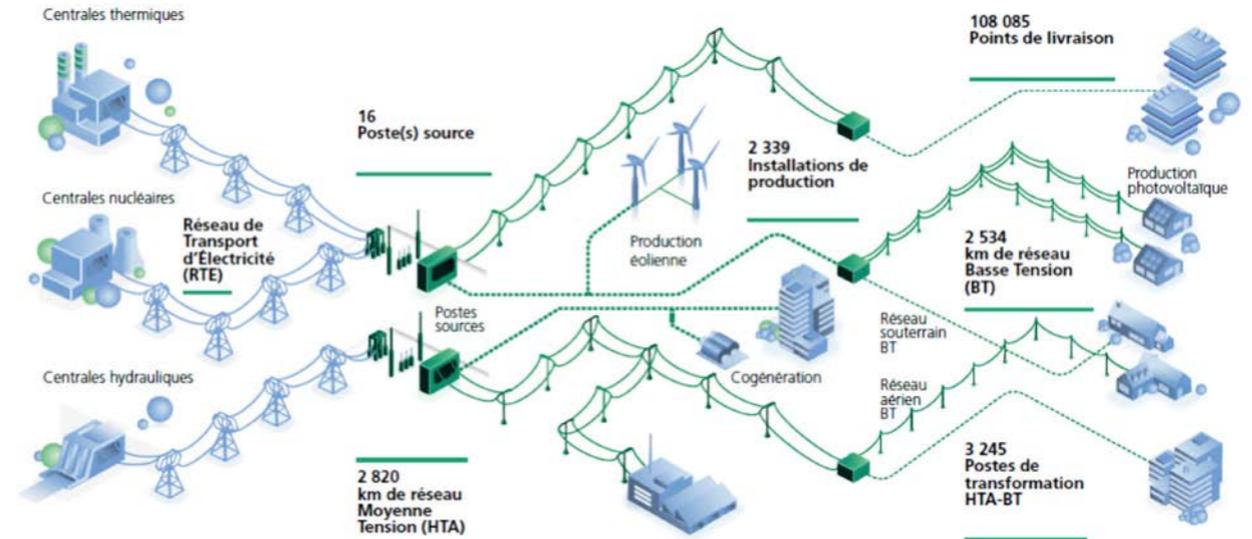
Le service de l'électricité se décompose en quatre grands types d'activité : la production, le transport, la distribution et la vente. Cette activité est exercée, pour partie en monopole, (transport et distribution) et pour partie dans le cadre d'une activité concurrentielle (production et fourniture).



#### Le département des Hautes-Alpes compte trois autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE) :

- le Syndicat d'Énergie des Hautes-Alpes - SyMEnergie05 - pour 159 communes ;
- les communes de Briançon et Saint-Martin-de-Queyrières qui exercent leur activité au sein d'une société d'économie mixte - EDSB ;
- la commune de Gap qui a sa propre concession avec Enedis.

#### Les principaux chiffres de la concession



#### Concernant la fourniture d'électricité (données EDF) :

Clients tarif bleu : 83 132 dont tarif bleu résidentiel 77 801 • Clients mensualisés tarif bleu résidentiel : 56.1% sont mensualisés et 43.9% bénéficient du service de facturation électronique.  
 Le cahier des charges de concession du SyMEnergie05 arrivera à terme en 2024. La renégociation de celui-ci sera cruciale pour préserver la qualité et la performance des réseaux publics d'électricité.

#### LES MODALITÉS DU CONTRÔLE DE LA CONCESSION

Il appartient aux autorités concédantes de la distribution publique d'énergie, en application de l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'exercer le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées par le cahier des charges de la concession. Ces dernières années, le SyMEner-

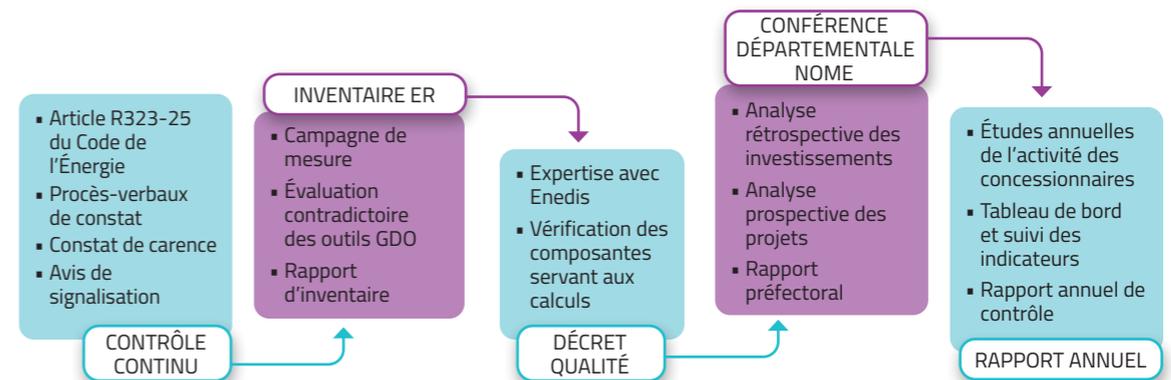
gie05 a noté et dénoncé de manière récurrente un vieillissement important des ouvrages de sa concession lié à un manque de renouvellement du concessionnaire et une tendance à la baisse des investissements d'Enedis sur le territoire de notre concession. Le contrôle de concession est réalisé sur les deux concessionnaires :

- Enedis: les actions de contrôle du syndicat portent sur la conformité technique des projets, la qualité de

fourniture aux consommateurs et les éléments financiers et comptables de la concession.

- EDF : les actions de contrôle portent sur les abonnements et contrats, les conditions générales de ventes et la tarification.

Le plan de contrôle a été délibéré le 8 avril 2013 et se résume par le graphique suivant :



Afin d'améliorer le dialogue entre autorité concédante et concessionnaire, un comité stratégique a été mis en place en 2012. Il réunit les directions d'Enedis Alpes du Sud et le Président du syndicat, accompagné du Directeur. Le comité s'est réuni deux fois en 2021. En ce qui concerne 2021, l'activité confiée à EDF dans le cadre du contrat de délégation de service public connaît une année charnière, en effet, l'année 2020 a marqué la fin des tarifs réglementés pour les usagers non-résidentiel du tarif bleu. Il s'agit d'une nouvelle étape dans la démarche de dérégulation initiée dans les années 2000 vidant ainsi de son sens la part du contrat de concession réservée au service public de la fourniture d'électricité. Les autorités concédantes fédérées au sein de la Fédération nationale considèrent en effet que la protection du consommateur s'exerce notamment au niveau local à travers le contrat de concession. Les nombreux litiges constatés par le médiateur national de l'énergie liés aux pratiques irrégulières de certains fournisseurs témoignent

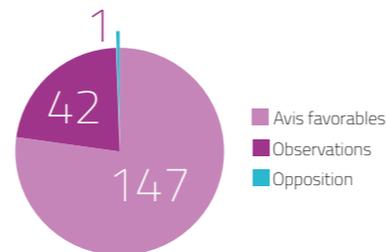
de la nécessité d'une régulation certes efficace au niveau national mais parfois trop éloignée des situations et des spécificités locales du consommateur haut-alpin. C'est la raison pour laquelle le SyMÉnergie05 s'oppose à la fin des tarifs réglementés pour les usagers résidentiels. À titre d'exemple la loi Brottes de 2015 relative à la transition énergétique a apporté un certain nombre d'avancées dans le champ de la lutte contre la précarité énergétique en étendant le tarif de première nécessité (jusqu'ici seul proposé par EDF) à tous les fournisseurs d'électricité. Mais conjugué à la mise en place du « chèque énergie » les mesures sociales élaborées pas à pas en liaison avec des acteurs de terrain et les collectivités territoriales se sont énormément complexifiées et ont perdu de leur efficacité (automatisation des prestations par exemple). Dans ce contexte le contrôle des missions de service public confié à EDF par le contrat de concession devient de plus en plus difficile et son avenir incertain.

## LE CONTRÔLE EN CONTINU

Conformément à l'article R323-25 du code de l'énergie, le maître d'ouvrage de toute opération de construction de réseau a l'obligation de procéder à une déclaration préalable à l'exécution. Sur cette base, le guichet Urbanisme établit un premier contrôle.

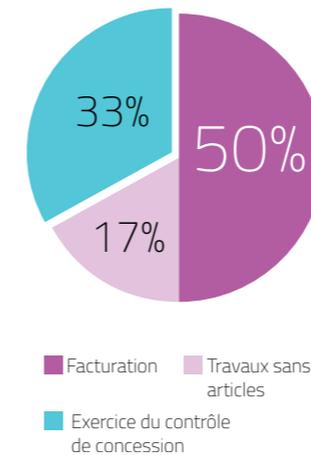
### Contrôle technique et administratif des projets menés par Enedis

▪ Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, 190 dossiers ont été déposés et 147 ont donné lieu à un avis favorable, 42 avec observations simples et 1 opposition.



### Procès-verbaux

▪ En cas de manquement aux obligations imposées au concessionnaire, un procès-verbal (PV) de constat peut être fait par les agents de contrôle de l'autorité concédante. En 2021, 6 procès-verbaux ont été rédigés.



## LA QUALITÉ DE FOURNITURE

La qualité de fourniture s'examine selon deux critères :

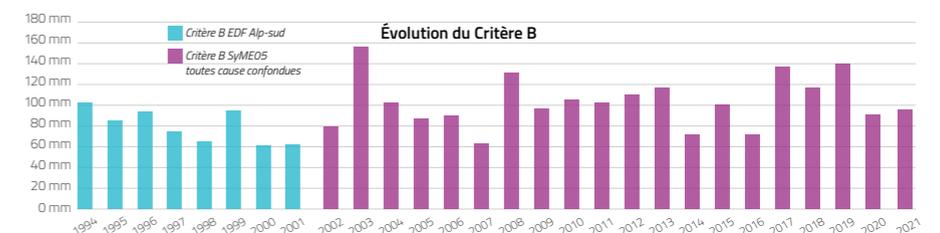
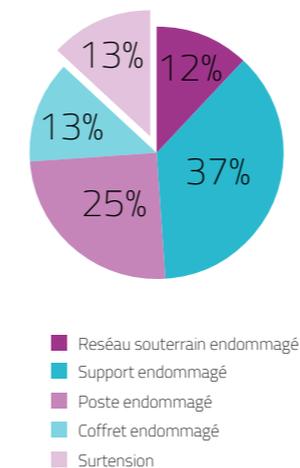
- la continuité de la fourniture,
- la qualité de l'alimentation en tension.

L'analyse porte sur le temps moyen de coupure des clients alimentés en basse tension communément appelé « le critère B » (incidents et travaux, événements exceptionnels...). Il équivaut à la durée moyenne de coupure subie par un client dans l'année : après une hausse importante du critère B en 2017 et en 2019, le critère B, baisse en 2020, mais repart à la hausse en 2021.

Globalement, concernant le critère B, on constate que sa valeur est nettement supérieure à la moyenne nationale ; cette différence s'explique certes par le caractère montagne/ruralité de la concession mais il est également une conséquence de l'insuffisance des investissements du concessionnaire et du vieillissement des ouvrages.

### Avis de signalisation

▪ Lorsque des agents du SyMÉnergie05, ou un tiers, identifient une situation potentiellement dangereuse sur le réseau électrique (coffret ouvert, poteau électrique incliné...), ils signalent l'incident auprès du gestionnaire de réseau Enedis, via un avis de signalisation et en assurent le suivi jusqu'à la résolution. En 2021, 7 avis de signalisation ont été rédigés.



La chambre régionale des comptes indique dans son rapport qu'un vieillissement généralisé du réseau implique à terme d'importants investissements de renouvellement qui devront intervenir simultanément.

\* Depuis 2002, ENEDIS fournit les données à la maille de la concession et non plus à la maille de la Direction Régionale Alpes du Sud, comme c'était le cas en 2001. Pour de plus amples explications sur l'analyse des dérives du critère B, nous vous envoyons sur : [www.syme05.fr/fr/documentations/la-concession/rapports-de-contrôle.html](http://www.syme05.fr/fr/documentations/la-concession/rapports-de-contrôle.html).



## LE SUIVI PATRIMONIAL ET FINANCIER DE LA CONCESSION

Le patrimoine de la concession est composé des lignes de distribution publiques d'électricité (< 50 000 V) et de tous les éléments techniques mis en place pour assurer la sécurité d'ap-

visionnement et la sécurité des personnes et des biens. Le syndicat est propriétaire des ouvrages de distribution pour le compte de ses communes membres: il a donc la charge du suivi de ce patrimoine.

L'économie concédant-concessionnaire attribue la responsabilité de gestion du patrimoine au concessionnaire pour ce qui concerne les immobilisations des ouvrages construits par les

deux entités et l'amortissement qui doit être pratiqué sur ceux-ci. Les ouvrages mis en concession par l'autorité concédante sont aussi intégrés par le concessionnaire dans sa comptabilité selon un « barème de valorisation électrification rurale ».

Les données ci-après sont issues du Compte rendu d'activité de concession d'Enedis.

### Valeur des ouvrages concédés au 31/12/2021 en k€

	Valeur brute comptable	Amortissements	Valeur nette comptable	Valeur de remplacement	Provisions de renouvellement
Canalisations HTA	126 580	60 663	65 917	172 448	15 099
<i>dont aérien</i>	33 186	23 869	9 317	57 618	12 731
<i>dont souterrain</i>	93 394	36 794	56 600	114 830	2 368
Canalisations BT	130 655	54 428	66 227	159 571	1 004
<i>dont aérien</i>	19 340	12 279	7 061	31 831	390
<i>dont souterrain</i>	101 315	42 149	59 166	127 740	614
Postes HTA-BT	34 531	21 194	13 337	45 809	983
Transformateurs HTA-BT	11 766	5 814	5 952	14 810	1 047
Comptage	8 571	1 019	7 552	8 571	0
<i>dont Compteurs Linky™</i>	7 937	830	7 107	7 937	0
<i>dont compteurs marché d'affaires</i>	634	188	446	634	0
Ouvrages collectifs de branchement*	6 943	2 241	4 702	8 214	0
Autres biens localisés	4 278	2 228	2 050	4 541	106
Ouvrages de branchement non localisés	40 341	14 198	26 143	48 724	2 048
Comptages non localisés	5 922	4 431	1 492	5 922	0
Autres biens non localisés	1 736	567	1 169	1 762	8
<b>TOTAL</b>	<b>361 324</b>	<b>166 782</b>	<b>194 542</b>	<b>470 372</b>	<b>20 295</b>

\*Comprend les dérivations individuelles des ouvrages collectifs de branchement ainsi que les colonnes transférées dans le cadre de la loi ELAN.

**Produits d'exploitation : 54 730 000 € / Charges d'exploitation : 51 229 000 €**  
**Le résultat d'exploitation pour l'année s'établit donc à 3 502 k€**

Lorsqu'une concession se situe en deçà de l'équilibre global, le concessionnaire perçoit une contribution à l'équilibre.

### Les recettes d'acheminement

Elles dépendent du niveau du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE) et du volume d'énergie acheminée. Le tarif d'acheminement est fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) de façon à couvrir les coûts engagés dans l'activité de distribution d'électricité. Ce tarif est unique sur l'ensemble du territoire (principe de péréquation).

### La redevance de concession

Elle est composée de deux parts :

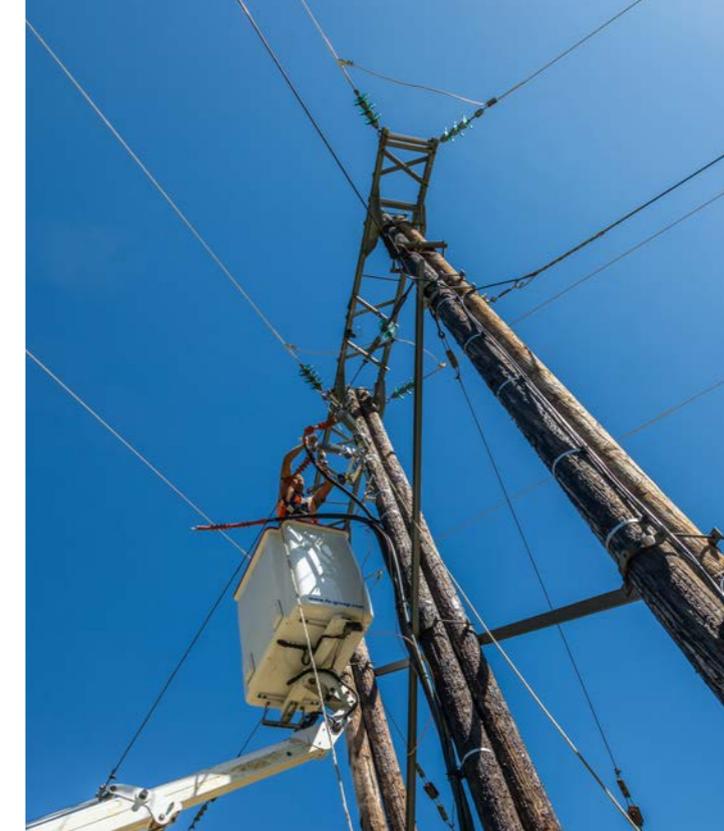
- la part R1, dite de fonctionnement, qui vise à financer les dépenses annuelles de structure supportées par l'autorité concédante pour l'accomplissement de sa mission
- la part R2, dite d'investissement, qui représente une fraction de la différence, si elle est positive, entre certaines dépenses d'investissement effectuées et certaines recettes perçues par l'autorité concédante durant l'année N-2.

En 2018, un désaccord important a été constaté et le SyMÉnergie05 a contesté le calcul effectué par le concessionnaire. Le même désaccord a été constaté en 2019 et en 2020. En 2021, pas de nouveau contentieux, mais les affaires ont été instruites ou jugées. Des appels sont en cours.

## L'INSTALLATION DES COMPTEURS COMMUNICANTS



Dans le cadre de ses missions de gestionnaire de réseau de distribution d'électricité, Enedis a démarré en décembre 2015 le déploiement industriel des compteurs communicants Linky™. Le déploiement est quasiment terminé sur le territoire de la concession.



## 3.2. LES TRAVAUX DU SYMÉNERGIE05 SUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Les travaux sur les réseaux de distribution électrique constituent le cœur de métier du SyMÉnergie05. Le Syndicat, propriétaire du réseau, a reçu de ses communes adhérentes la mission d'améliorer en permanence le réseau en réalisant des travaux d'extension/raccordement, de renforcement, de sécurisation et de dissimulation/enfouissement.

Grâce à des équipes compétentes, le syndicat remplit cette mission au mieux, en opérant au plus près du terrain, en lien avec les communes, que ce soit dans la phase d'étude ou dans la phase de travaux avec la maîtrise d'œuvre et le suivi des entreprises. En 2021, dans un contexte encore contraint lié à la COVID19 ce sont au total 111 chantiers qui ont été entrepris et menés, pour un investissement total de 4,02 millions d'euros, exclusivement consacré aux réseaux électriques. À ce montant, s'ajoutent les travaux sur le réseau d'éclairage public et les télécommunications.

Le montant total des travaux engagés en 2021 est de 4 020 000 €.

**Le SyMÉnergie05 est attentif à assuré un paiement rapide de l'ensemble de ses prestataires de travaux afin de leur assurer son accompagnement dans cette période conjoncturelle difficile notamment pour les PME. Afin de donner une lisibilité des commandes à venir à ses entreprises, le SyMÉnergie05 anime auprès de ses différents prestataires des réunions mensuelles de programmation de travaux.**

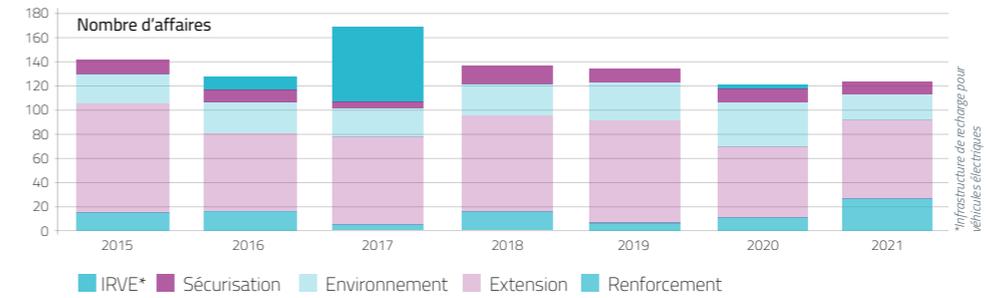
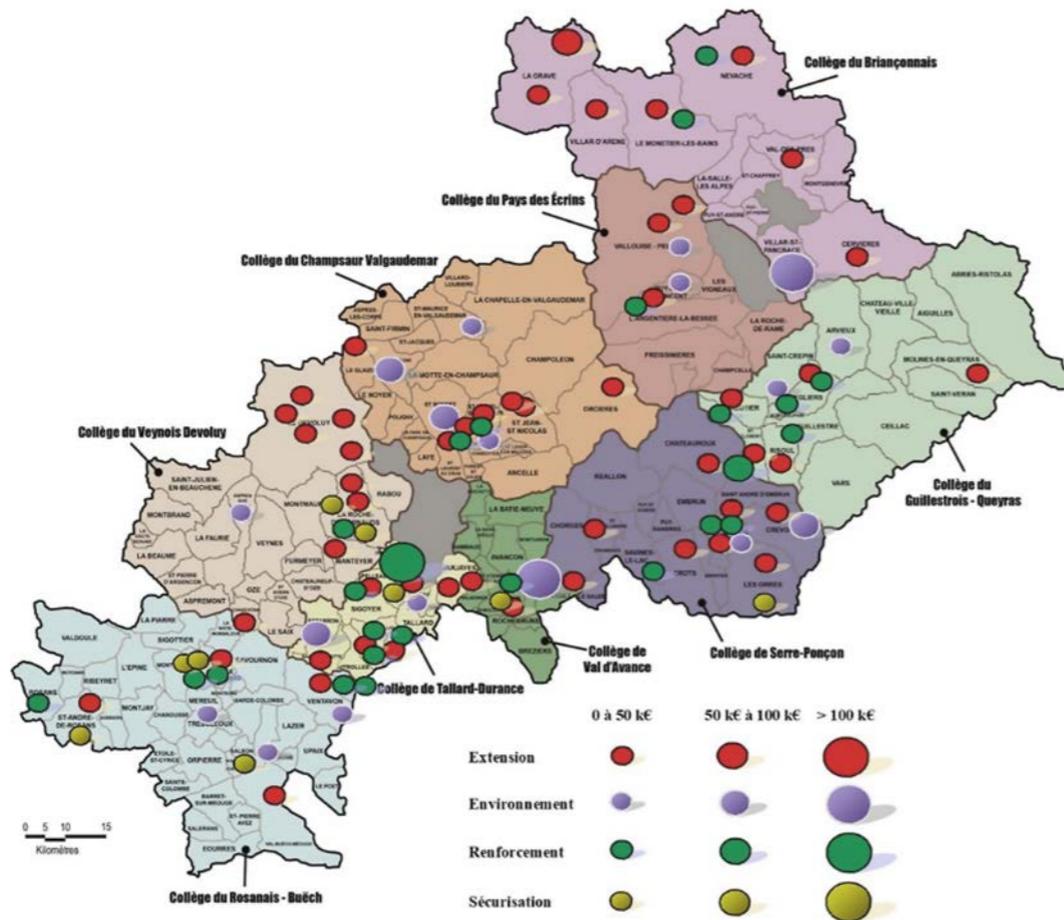
## LA RÉPARTITION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

L'article 36 de la loi du 8 avril 1946 a maintenu aux collectivités locales leur prérogative en matière de maîtrise d'ouvrage. Les règles de répartition de maîtrise d'ouvrage autorisées dans le cadre de la concession sont énoncées par le cahier des charges de concession.

TYPES DE TRAVAUX		Communes rurales	Communes urbaines
RENFORCEMENTS	Réseau BT	SyMÉnergie05	ENEDIS
	Réseau HTA	ENEDIS	ENEDIS
EXTENSIONS	Raccord. consommateurs	SyMÉnergie05	ENEDIS
	Raccord. Producteurs	ENEDIS	ENEDIS
BRANCHEMENTS		ENEDIS	ENEDIS
ENTRETIEN/RENOUVELLEMENT/DÉPLACEMENT D'OUVRAGES		ENEDIS	ENEDIS
AMÉNAGEMENTS ESTHÉTIQUES		SyMÉnergie05	SyMÉnergie05
SÉCURISATION		SyMÉnergie05/ENEDIS	ENEDIS

## LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE ET PAR TYPE DE TRAVAUX

La répartition géographique des travaux : 64 communes concernées en 2021

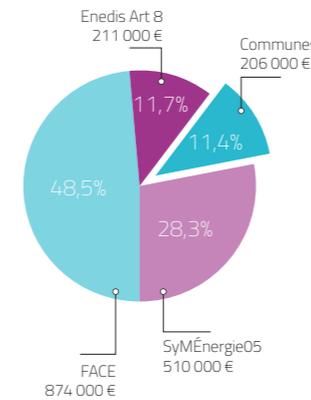


## LE FINANCEMENT DES TRAVAUX

Le financement des affaires dépend du type de travaux :

- pour les travaux de renforcement et de sécurisation, les opérations programmées annuellement par le syndicat sont autofinancées à 100 % ;
  - pour les travaux environnementaux (enfouissement des réseaux, dissimulation d'appareillage), une participation est demandée aux communes selon un taux qui dépend des décisions du programme annuel ;
  - pour les extensions de réseau, le syndicat prend en charge 40% du coût des travaux hors TVA, via un mécanisme de couverture garantie par le tarif des réseaux publics (PCT), puis récupère la TVA. Les 60% hors TVA restants sont versés au syndicat, par les débiteurs définis à l'article L342-11 du code de l'énergie.
- Le syndicat a déposé en novembre 2021 son propre barème de facturation des raccordements auprès de la CRE. Ce barème est entré en vigueur au printemps 2022.**
- Lorsqu'il y a travaux coordonnés

dans le cadre d'enfouissement de différents réseaux, le syndicat demande une participation communale pour les ouvrages exécutés dans le cadre des compétences optionnelles (infrastructure d'éclairage public et de télécommunications).



**Les principaux financeurs des travaux d'électrification (hors raccordements financés par la Part Couverte par le Tarif) :**

- le syndicat prend à sa charge la totalité (programme « Fonds propres ») ou la partie d'autofin-

ancement restante après subvention ;

- le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACÉ), il s'agit d'un fonds national alimenté par une contribution annuelle des gestionnaires des réseaux publics en fonction des kWh distribués en basse tension.

- Le concessionnaire Enedis intervient en application de l'article 8 du Cahier des Charges de concession et attribue au syndicat une enveloppe annuelle permettant de financer certaines opérations destinées à l'amélioration esthétique des ouvrages de la concession à hauteur de 40%.

**En 2021, ENEDIS a fortement diminué sa participation au titre de cet article puisque l'enveloppe 2021 représente seulement 32 000 € (pour 206 000 € en 2020).**

- Enfin, les communes participent à hauteur de 20% pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques (la part concernant les communications électroniques et l'éclairage public étant intégralement à leur charge).

## 3.3. LES ÉTUDES PRÉALABLES

Les missions du pôle études du SyMÉnergie05 sont diverses :

- Réalisation des avant-projets et chiffrages d'enfouissement des réseaux secs, dans le cadre d'une demande faite par une commune, via la fiche demande travaux, disponible sur le site du SyMÉnergie05. [www.syme05.fr/fr/organisations-et-fonctionnement/vous-avez-une-demande.html](http://www.syme05.fr/fr/organisations-et-fonctionnement/vous-avez-une-demande.html)
- Ces études sont faites sur le terrain par un agent d'étude et tiennent compte du développement urba-

nistique et des contraintes environnementales et techniques. En 2021, une quarantaine d'affaires a été étudiée et chiffrée.

- Réalisation des avant-projets et chiffrages des projets de sécurisation de réseau. Cette mission est un travail de fond. Elle consiste, tout au long de l'année, à repérer des réseaux aériens électriques en fils nus vétustes ou présentant des signes de dangerosité devant faire l'objet de travaux de sécurisation, soit en technique aérienne, soit en souter-

rain. Ces avant-projets sont ensuite soumis aux élus de la commune concernée pour avis.

- Avant-projets et chiffrages des projets de renforcement de réseau. Cette mission consiste à enquêter sur la qualité du réseau électrique en contrainte et à en comprendre les raisons. L'enquête portée par l'agent d'étude est nécessaire pour confirmer ou non la nécessité de renforcer le réseau.
- Suivi des études d'exécution et des montants financiers des projets jusqu'à la phase travaux.

### 3.4. LE GUICHET URBANISME

La commune doit maîtriser le développement urbain, notamment à travers la mise en place de documents tel que le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il s'agit pour elle de mettre en parallèle sa stratégie de développement urbain et sa capacité à financer ses équipements publics et en particulier les réseaux de distribution d'électricité. Il convient de rappeler que, depuis 2009, les travaux d'extension de réseaux sont, par défaut, à la charge de la collectivité en charge de l'urbanisme. Le Guichet Urbanisme du SyMÉnergie05 propose diverses prestations gratuites telles que: l'étude des documents d'urbanisme, l'instruction des projets d'urbanisme (avant-projet, certificats et autorisations d'urbanisme), l'information générale des communes et des tiers privés, mais aussi l'accompagnement juridique aux communes.

#### INSTRUCTION DES PROJETS D'URBANISME

En 2021, le Guichet Urbanisme du SyMÉnergie05 a instruit 2 107 dossiers. Nous constatons un fort accroissement du nombre de dossiers, lié à deux facteurs :

- La mise en application du nouvel arrêté préfectoral liée au décret ruralité
- Une reprise de l'activité importante en période post-covid.

Lors de ces études, le guichet renseigne le demandeur (commune, tiers privé...) sur le raccordement du projet en fonction de la localisation des réseaux et de leur capacité à l'alimenter. Il précise la solution technique requise, l'éventuel coût financier, le ou les débiteurs, ainsi que la nécessité d'effectuer des démarches DT/DICT.

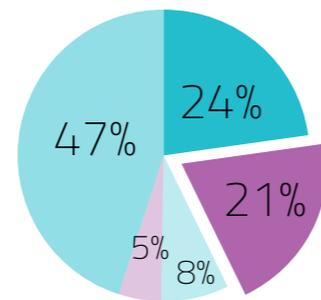
#### L'INTERVENTION

**En communes rurales : 2 095 affaires**  
Le Guichet Urbanisme émet un avis à la commune sur les points suivants :

- Coût financier à la charge de la commune: la loi précise qu'il est de la responsabilité de la commune de décider de la réalisation des extensions dans le cadre de la délivrance de l'Autorisation d'Urbanisme (AU) au pétitionnaire, et d'en assumer la charge financière.
- Débiteur du coût des travaux de raccordement: le Code de l'énergie, et notamment l'article L342-11, définit les différents débiteurs des différents travaux de raccordement

(renforcement, extension, branchement). Le SyMÉnergie05 conseille également la commune sur les modalités d'application des différents textes de loi permettant de mettre ces coûts à la charge des pétitionnaires lorsque la loi le permet. Concernant les communes urbaines (12 dossiers), le SyMÉnergie05 peut à tout moment intervenir pour ses communes adhérentes et pour les usagers du service public de l'électricité, dans le cadre de sa mission de contrôle de concession, en procédant à l'analyse des réponses proposées par le distributeur ENEDIS.

Nombre d'affaires par an de 2015 à 2021



Type de dossier instruit

- Certificat d'urbanisme
- Déclaration préalable
- Étude
- Permis d'aménager
- Permis de construire



#### ÉTUDE DES DOCUMENTS D'URBANISME & ACCOMPAGNEMENT À LA DÉFINITION D'UN TAUX DE TAXE D'AMÉNAGEMENT

Il s'agit d'étudier l'état du réseau électrique sur les projets de zones urbanisées et à urbaniser et d'identifier l'état des réseaux existants, et les éventuels travaux de renforcements et/ou d'extensions de réseaux. Le document restitué présente, par secteur, un plan faisant état des réseaux existants, ainsi que des éventuelles extensions à réaliser et leur coût, des réflexions à avoir sur l'organisation spatiale de la zone (voiries, divisions...), les éven-

tuels outils de financements applicables sont également identifiés. En 2021, le Guichet a traité 13 études.

#### INSTRUCTION DES ÉTUDES DIVERSES

Dans ses missions de conseil et d'accompagnement, le guichet urbanisme reste un interlocuteur important pour favoriser les demandes diverses tant des communes que des particuliers.

Les agents du SyMÉnergie05 assurent donc à l'utilisateur et aux communes des réponses quant à leurs interrogations sur diverses thématiques qui concernent le réseau de distribution public. En 2021, hors études des documents d'urbanisme demandées par les communes, 102 études ont été réalisées pour les municipalités et particuliers et 6 études réalisées en interne entre le pôle étude et le guichet urbanisme (travail conjoint d'anticipation de l'évolution urbanistique sur les secteurs où des projets d'enfouissement sont prévus).



### 3.5. L'ACTION DU SYNDICAT EN MATIÈRE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

#### L'ASSISTANCE AUX COMMUNES POUR LA PERCEPTION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DES OUVRAGES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Les études menées tant au niveau local que national aboutissent à un constat assez généralisé de l'insuffisance du paiement aux collectivités de la RODP due par certains opérateurs de réseaux de communications électroniques, et, au-delà de la perte de ressources financières, du risque juridique induit pour les opérateurs comme pour les collectivités, du non-respect des obligations réglementaires de paiement de RODP. Dans le cadre de ses compétences en matière de gestion de réseaux et notamment d'enfouissement

coordonné des réseaux électriques et de télécommunication, et au vu des enjeux et nécessités de recherche d'efficacité grâce à des actions à l'échelle départementale, le SyMÉnergie05 est un interlocuteur pertinent pour développer les actions de connaissance des réseaux qui occupent le domaine public, qui ne peuvent être menées raisonnablement à l'échelle de chaque collectivité. Ces actions de connaissance des réseaux vont permettre aux collectivités gestionnaires de domaine public de pouvoir maîtriser et contrôler les montants de RODP dus par les opérateurs de communications électroniques. Ces actions de meilleure connaissance et maîtrise des réseaux de télécommunication permettront par ailleurs de faciliter les déploiements des nouveaux réseaux de communications électroniques et d'en réduire les coûts.

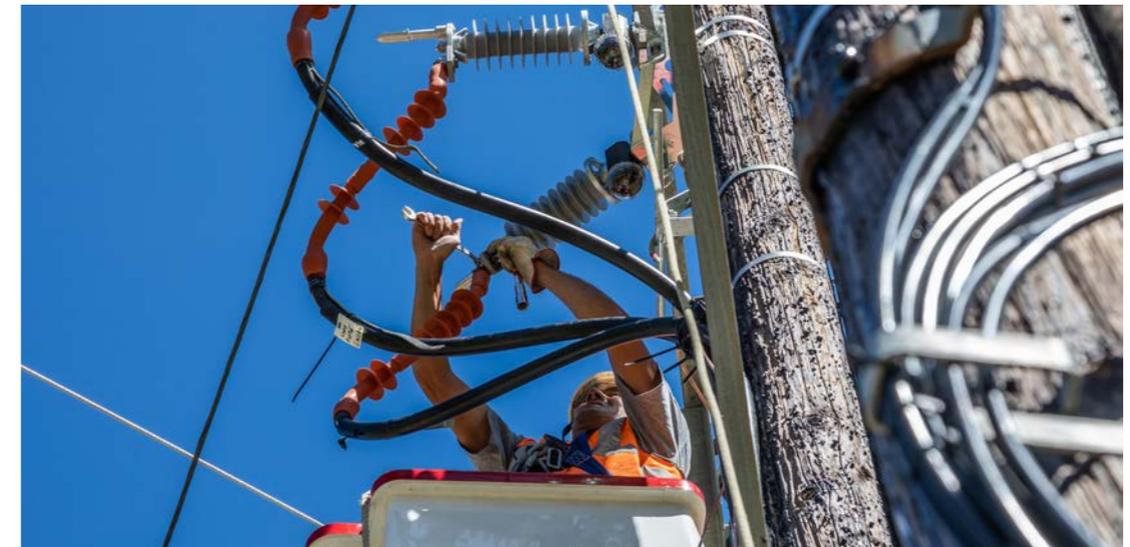
- 78 communes du département ont sollicité le SyMÉnergie05 pour ce service
- 2 communes pilotes pour vérification des bases
- Pour 42 communes s'étant intégrées dans la démarche dès son initialisation cela représente la récupération d'une recette de : 213 536 €.

#### LA MISE À DISPOSITION DES RÉSEAUX AÉRIENS

Afin d'accélérer la montée du très haut débit numérique du territoire et favoriser l'attractivité du département des Hautes-Alpes le SyMÉnergie05, Enedis et SFR FTTH devenu XPFIBRE ont signé le 13 octobre 2019 une convention tripartite permettant le déploiement en aérien des réseaux fibre optique sur les supports de distribution d'énergie électrique. Cette convention correspond au modèle national établi par la FNCCR et l'association des maires de France.

En matière de perspectives pour les prochaines années, le SyMÉnergie05 prévoit la généralisation de ce type de convention à tous les opérateurs de communications électroniques qui lui en feront la demande. Le SyMÉnergie05 contribue, dans le cadre d'un groupe de travail national FNCCR à l'évolution du modèle national pour mieux répondre aux besoins d'adaptabilité constante des techniques de communication et de l'information. Lorsqu'il réalise des opérations d'enfouissement coordonnées des réseaux électrique et téléphonique le SyMÉnergie05 devient propriétaire d'infrastructures de communications

électroniques (fourreaux et chambre de tirage). Ces infrastructures permettent le déroulage en souterrain des réseaux cuivre d'Orange mais également des réseaux en fibre optique. La société SFR FTTH ayant pris la relève de la mission de déploiement du très haut débit initialement confiée au syndicat mixte ouvert régional SMO-SUD-PACA THD, le SyMÉnergie05 et cette société se sont rapprochés pour convenir des modalités d'utilisation des infrastructures souterraines et du passage de la fibre optique. Une convention a été signée à cet effet en juillet 2019 afin de sceller le partenariat entre ces deux organismes.



#### LE PROGRAMME NEW DEAL

En janvier 2018, les opérateurs, le Gouvernement et l'Arcep ont conclu à un accord historique pour accélérer le déploiement mobile sur le territoire. Cet accord va permettre, entre autres, l'amélioration de la couverture mobile sur l'ensemble du territoire, la généralisation de la 4G (notamment dans les zones blanches objet d'un document connexe), l'accélération de la couverture des axes de transport prioritaires et l'amélioration de la couverture mobile à l'intérieur des bâtiments. Pour chaque année de la période, le Gouvernement arrêtera, après l'analyse d'un besoin remonté par

les équipes projet, la liste des zones à couvrir par les opérateurs au titre de ce dispositif. Les opérateurs étudient les solutions permettant de répondre aux besoins exprimés par les équipes-projets. L'identification des zones à couvrir (expression du besoin local) est un travail de concertation constant entre les équipes-projets, leurs référents et la Mission France Mobile de l'Agence du numérique. Lorsqu'un site est arrêté par le Ministère de l'Économie et des Finances, l'opérateur dispose d'un délai de deux ans pour mettre en service l'antenne-relais.

Ainsi, dans le cadre de l'alimentation électrique des antennes-relais, le SyMÉnergie05 travaille en étroite collaboration avec le service numérique de la préfecture des Hautes-Alpes et les services d'ENEDIS. Durant l'année 2021, 4<sup>e</sup> année du programme, 6 sites ont été arrêtés par le Ministère de l'Économie et des Finances sur les communes suivantes :

- Chanousse
- Montjay
- Trescleoux
- Sigoyer
- Ventavon
- La Beaume

## NOUVEAUX ACCORDS EN DISCUSSION AVEC L'OPÉRATEUR DE TÉLÉCOMMUNICATION ÉLECTRONIQUE HISTORIQUE ORANGE

Les relations entre ORANGE et notre collectivité ont commencé dès la création du SyMÉnergie05 en 2012. En 2012, le SyMÉnergie05 est devenu autorité organisatrice de la distribution publique d'énergie électrique sur le territoire de sa concession, ce qui l'a rendu également maître d'ouvrage des travaux sur le réseau électrique, notamment des enfouissements de réseaux. Avec cette nouvelle compétence, le syndicat est devenu, un maître d'ouvrage possible sur les réseaux de télécommunications électroniques.

En 2013, le SyMÉnergie05 a pris la décision de conserver la propriété des infrastructures de communications électroniques qu'il serait amené à créer. La FNCCR préconisait à l'époque à ses adhérents, dont faisait partie le syndicat, la signature d'une convention avec l'opérateur ORANGE, nommée communément convention A. Cette convention

permettait au syndicat de conserver la propriété des infrastructures de communications électroniques créées lors de l'enfouissement des réseaux.

Le SyMÉnergie05, nouvellement engagé dans sa maîtrise d'ouvrage sur le réseau de distribution d'énergie électrique, a choisi, à cette époque, de prioriser ses moyens d'action sur les réseaux électriques. Dans ce cadre, il a conclu un avenant avec ORANGE adapté à sa situation: ORANGE assistait le syndicat à la conception des ouvrages, leur réception et leur suivi sur un système d'information géographique; cet engagement était complété également par la signature d'une convention d'entretien et de gestion du patrimoine du syndicat par ORANGE. En contrepartie de quoi, ORANGE se trouvait exonéré du paiement des frais de location relatifs à l'utilisation des infrastructures du SyMÉnergie05. Effectivement, le SyMÉnergie05 n'avait, à l'époque, que

peu de patrimoine en infrastructures de communications électroniques. Il n'était pas pertinent pour lui qu'il développe des moyens pour assurer ces missions d'entretiens et de gestion, il semblait plus avantageux de les confier à ORANGE.

En 2019, le SyMÉnergie05 considère qu'il peut maintenant assumer la totalité de la maîtrise d'ouvrage des infrastructures de communications électroniques, devenu propriétaire de plus de 30 km de réseau, il opte ainsi pour la mise en œuvre de moyens nécessaires à leur entretien gestion et choisi donc de renégocier les conventions le liant à l'opérateur ORANGE.

Dans cette nouvelle négociation, il s'agit de revenir sur le modèle national: le syndicat assure la totalité de sa responsabilité de maître d'ouvrage ainsi que l'entretien et la gestion de son patrimoine, en contrepartie ORANGE paye une redevance d'occupation.

## 3.6. LES TRAVAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

### LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Les investissements sur les infrastructures de communications électroniques se réalisent lors des opérations d'enfouissement coordonné des réseaux aériens existants. L'investissement du syndicat en termes de génie civil de réseaux de télécommunications électroniques en 2021 est le suivant:

TYPLOGIE	MONTANT
Études	8033 € HT
Travaux	284 452 € HT

### LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les investissements en éclairage public se réalisent lors des opérations d'enfouissement coordonné des réseaux aériens existants, mais peuvent également faire l'objet d'une demande de transfert de compétence au syndicat. Les travaux en éclairage public sont réalisés et financés en lien avec les communes et les syndicats d'éclairage public existants.

Aujourd'hui notre département compte quatre SIEP:

- SIEP du Champsaur Valgaudemar
- SIEP de l'Embrunnais Savinois
- SIEP du Guillestrois Queyras
- SIEP du Briançonnais

L'investissement du syndicat en termes d'éclairage public en 2021:

TYPLOGIE	MONTANT
Études	1013 € HT
Travaux	78554 € HT

Liste et répartition des affaires câblées par régime de propriété

CODE PROJET	PROPRIÉTÉ
ST JEAN ST NICOLAS Sécu Poste CHARDONNERET T2	SyMÉnergie05
ASPREMONT Enfouissement rue du Reclus	SyMÉnergie05
MONTMAUR Sécu Poste LA SAGNE	SyMÉnergie05
LA BEAUME Enfouissement VILLAGE 2017	SyMÉnergie05
SALEON Sécu Pst PELLOUX	SyMÉnergie05
SAINT-BONNET EN CHAMPSAUR Enf. Rue du Coq	ORANGE
CHATEAUVIEUX Sécu Poste ASTIER	ORANGE
ST CREPIN Enfouissement BT poste Chapin	ORANGE
LES ORRES Sécu Poste LE PONT	SyMÉnergie05
NEFFES Renfo Poste LES BONNETS	SyMÉnergie05
SIGOYER Renfo Poste LE DESERT	ORANGE
CHATEAUVIEUX Enf. BT Peyrouse pst Chateaufieux	SyMÉnergie05
ST MAURICE EN VAL Enf. BT la Tour pst la Sausse	SyMÉnergie05
ST ANDRE D'EMBRUN Renfo Pst LA GARDIOLE	SyMÉnergie05
ST ANDRE D'EMBRUN Renfo Pst LA GARDIOLE	SyMÉnergie05
LA ROCHE DES ARNAUDS Rac BUFFECHOUX	SyMÉnergie05
TRESCLEOUX Enf. BT Mairie poste TRESCLEOUX	ORANGE
PUY ST VINCENT Enfouissement BT Les Maisonnettes	SyMÉnergie05
ASPRES-SUR-BUËCH Coordination Aménagement GARE	ORANGE
SAINT-BONNET EN CHAMPSAUR Enf. route de Chaillol TR1	SyMÉnergie05
CREVOUX Enfouissement HTA entrée station	ORANGE
VALLOUISE-PELVOUX Enf. BT Chambonnettes pst GYR	ORANGE
AVANÇON Enfouissement BT poste BRUISSET	SyMÉnergie05



# TRAVAUX 2021 EN IMAGES

L'année 2021 a été marquée par de nombreux travaux réalisés sur l'ensemble du territoire de la concession. Le SyMÉnergie05, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et maître d'ouvrage, engage en effet, dans les conditions du cahier des charges de concession, des travaux de raccordement, de sécurisation ou d'enfouissement.

L'investissement global concernant les travaux sur les réseaux s'est élevé en 2021 à près de 5 millions d'euros et l'équipe technique a multiplié les interventions, sur le terrain, auprès des communes. Depuis les collèges jusqu'à la réception des travaux, la « vie » d'un projet passe en effet par de nombreuses étapes qui mobilisent les équipes du syndicat : études, chiffrages, piquetage, coordination et suivi de chantier, lien avec les entreprises, etc.

Voici en quelques images un focus sur quelques interventions réalisées dans le courant de l'année 2021.



## ASPRES-SUR-BUËCH ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX - GARE

*L'opération a consisté à l'enfouissement de réseaux électriques et de communications électroniques, en coordination avec les travaux d'aménagement engagés par la commune au quartier du Parc.*

**Durée des travaux :** d'avril à novembre 2021

**Mise en service :** 3 décembre 2021

**Linéaire :** pose BT : 300 m ■ dépose BT : 240 m ■ reprise des branchements en souterrain : 20 m ■ dépose des branchements aériens : 20 m ■ Infrastructure de communications électroniques (ICE) : 175 m

**Coût :** Réseau électrique : 35 639,72 € HT soit 42 767,66 € TTC ■ Infrastructure de Communications Électroniques (ICE) - Génie Civil : 4 539,55 € HT soit 5 447,46 € TTC - Câblage ICE : 4 18,81 € HT



## CRÉVOUX | ENFOUISSEMENT HTA ENTRÉE STATION

*Des travaux d'enfouissement des réseaux électriques HTA et d'infrastructures de communications électroniques ont été entrepris en fin de saison estivale sur la commune de Crévoux. Ils concernent l'entrée de la station et devaient impérativement être achevés avant l'ouverture de la saison. Ces travaux répondent à des objectifs esthétiques mais également de sécurisation.*

**Durée des travaux :** du 13 septembre 2021 au 4 novembre 2021

**Mise en service :** 13 juillet 2022

**Linéaire :** HTA : 609 ml de câbles souterrains, pose d'un poste PAC 250 kVA  
Infrastructures de communication électroniques : 253 ml

**Coût :** 95 604,84 € HT soit 114 725,81 € TTC ■ **Financement :** Fonds propres et Adhérent





## ESPINASSES | ENFOUISSEMENT VIEUX VILLAGE

Les travaux entrepris en septembre 2021 se poursuivent en 2022. Il s'agit d'une opération d'enfouissement des réseaux coordonnés avec les réseaux humides de la commune et d'aménagement de village. Cette opération contribue à l'amélioration du cadre de vie et fait partie des interventions majeures du syndicat (programme esthétique).

**Début des travaux:** 8 septembre 2021 et toujours en cours.

**Mise en service:** Fin 2022

**Linéaire:** Basse Tension: 497 ml ■ Infrastructures de communication électroniques: 294 ml  
Réseaux d'Éclairage Public: 528 ml

**Coût:** 170 414,58 HT soit 204 497,50 € TTC ■ **Financement:** FACE ENVIRONNEMENT + FP



## LA GRAVE RACCORDEMENT DU HAMEAU D'ALPAGE DE CLOT-RAFFIN

Au printemps 2021, le SyMÉnergie05 est intervenu pour les travaux de raccordement du hameau d'alpage de Clot-Raffin. Ce projet permet la desserte électrique de l'ensemble du hameau (8 foyers). Dans l'objectif d'assurer le service public à tous les usagers et quel que soit le territoire, les équipes du syndicat travaillent avec détermination sur ce type de dossiers qui nécessitent parfois des études longues et des travaux complexes.

Pour le hameau de Clot Raffin, la demande de raccordement a été initiée en 2017 et a été portée par l'association des riverains. L'étude d'exécution a débuté en juin 2020 et les travaux ont été engagés en 2021. Ces travaux ont été ralentis par les conditions météorologiques du printemps, particulièrement difficiles, mais le réseau a pu être mis en service le 28 juin à la grande satisfaction de tous. La configuration du lieu a rendu nécessaire l'intervention d'une pelle araignée (louée par SUDATI à l'entreprise Allamanno) en raison de la forte pente et d'un accès difficile. Le poste de transformation a été livré à l'aide d'un véhicule type « Mercedes Unimog ».

**Durée des travaux:** du 15 avril 2021 au 14 juin 2021

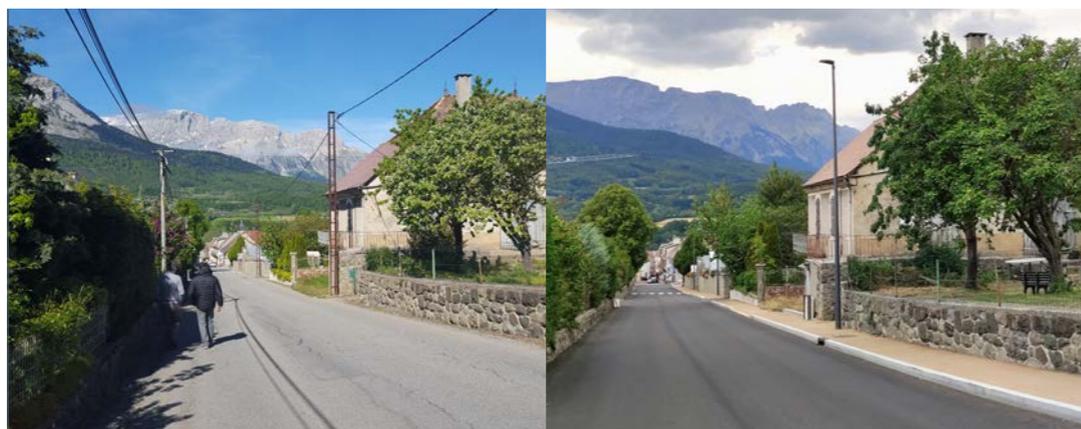
**Mise en service:** 28 juin 2021

**Linéaire:** BT: 130 m ■ HTA: 470 m ■ 1 armoire de dérivation HTA et 1 poste de transformation.

**Coût:** 67 580,24 € HT soit 81 096,29 € TTC

**Financement:** Sous-Programme FACE « Extension de réseau »





## SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR ENFOUISSEMENT ROUTE DE CHAILLOL

Le SyMÉnergie05 est intervenu sur la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur pour poursuivre les travaux d'enfouissement sur l'ensemble du territoire communal. Les travaux ont consisté en un enfouissement des réseaux électriques et de communications électroniques, ceci dans le cadre d'une coordination globale engagée par la commune (réseaux humides et aménagement de voirie).

**Durée des travaux :** du 15 mai 2021 au 10 novembre 2021 • **Mise en service :** 15 novembre 2022

**Linéaire :** BT : 272 ml • Infrastructures de communication électroniques : 296 ml

**Coût :** 96 236,68 HT soit 115 484,01 € TTC • **Financement :** Fonds propres



## SAINT-CRÉPIN ENFOUISSEMENT BASSE TENSION - LES CHAPINS

Cette opération a consisté en l'enfouissement du réseau électrique basse tension et d'infrastructure de communications électroniques. Le syndicat d'éclairage public (SIGDEP) est intervenu simultanément pour les réseaux d'éclairage public. Cet enfouissement coordonné a été réalisé dans le cadre du programme Enfouissement 2021 (tranche complémentaire).

**Durée des travaux :** du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 19 mai 2021 • **Mise en service :** 3 juin 2021

**Linéaire :** pose BT : 242 m • dépose BT : 245 m • reprise des branchements en souterrain : 131 m • dépose des branchements aériens : 72 m • Infrastructure de communications électroniques (ICE) : 292 m

**Coût :** Réseau électrique : 41 449,65 € HT soit 49 739,58 € TTC • Infrastructure de Communications Électroniques (ICE) - Génie Civil : 12 895,95 € HT soit 15 475,14 € TTC • Câblage ICE : 4 406,55 € HT (pas de TVA sur le câblage)



## SAINT-LAURENT-DU-CROS RENFORCEMENT POSTE LES COUNIETS

Des mesures de tension avaient fait apparaître des chutes en extrémité de réseau BT issu du poste Les Couniets. À la suite de nouvelles demandes de raccordement et à la vue du développement de la zone, il a été nécessaire de renforcer les réseaux en créant un nouveau poste. La pose d'une armoire de dérivation HTA et d'un poste de transformation a été nécessaire. Des murs de soutènement pour ces ouvrages avec technique de blocs « Légo » et l'habillage du poste avec une palissade en mélèze ont également été réalisés pour assurer la meilleure intégration environnementale.

**Durée des travaux :** du 12 juillet au 30 août 2021  
**Mise en service :** 23 novembre 2021

**Linéaire :** BT : 215 m - HTA : 482 m

**Coût :** 120 515 € HT, soit 144 618 € TTC

**Financement :** le Fonds d'Amortissement des Charges de l'Électrification (FACE).

# 4. LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le département des Hautes-Alpes est une terre d'énergie par son histoire ainsi que par son potentiel de production d'énergie renouvelable. Sensibilisés depuis toujours à la sobriété et à la préservation de leur patrimoine exceptionnel, les acteurs des territoires connaissent parfaitement les enjeux qui s'imposent à eux aujourd'hui. Parmi eux, le SyMÉnergie05 est devenu en quelques années un acteur majeur et un interlocuteur incontournable.

Depuis 2012, le syndicat s'est résolument engagé dans la dynamique de changement qui s'impose désormais à tous, avec une obligation de résultat. Fort de son socle de compétences historiques, le SyMÉnergie05 entend œuvrer, accompagner, encourager toute action et projet concourant à une modification structurelle des modes de production et de consommation de l'énergie. C'est en ce sens qu'un « Bouquet de services » a été mis en place pour proposer aux communes membres diverses interventions.

De la mobilité électrique durable à la rénovation thermique des bâtiments, en passant par la maîtrise de la demande énergétique et la production d'énergie renouvelable, le SyMÉnergie05 s'engage, aux côtés de ses communes membres et de nombreux partenaires, à générer des ressources durables pour nos territoires et à préserver notre capital pour les générations futures.

Ci-contre | Microcentrale de Champoléon : intégration réussie!

## 4.1. LE BOUQUET DE SERVICES TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Décidée en fin d'année 2020, la mise en place du Bouquet de services Transition énergétique a été concrétisée en tout début d'année 2021. L'objectif est d'intégrer une logique publique cohérente dans la mise en œuvre de la transition énergétique et d'accompagner au mieux les communes.

Le SyMÉnergie05 propose ainsi à ses adhérents de bénéficier, à leur demande, d'une gamme de services permettant de les accompagner dans l'analyse énergétique, faciliter la connaissance énergétique pour réaliser des audits, suivre l'exploitation et l'entretien des ouvrages et

réseaux, réaliser des opérations de rénovation thermique, accompagner l'autoconsommation individuelle, être personne morale organisatrice de l'autoconsommation collective, proposer le tiers financement et le suivi technique de tous systèmes bâtiments, centrales de production (cha-

leur, électrique...), éclairage public et infrastructure de mobilité électrique... En amont, une convention d'accompagnement est proposée; elle est gratuite. Les services sont ensuite payants selon différentes modalités. Pour toute information, contactez l'équipe du SyMÉnergie05.



### LA COMMUNE DE MONTGENÈVRE FAIT CONFIANCE AU SYMÉNERGIE05 EN 2021

#### SAGE BÂTIMENT (TÉLÉGESTION)

La commune de Montgenèvre a adhéré au service SAGE Bâtiment pour 3 bâtiments DURANCIA, Espace Jean GABIN et l'espace PRARIAL. Sur 2021,

les travaux se sont concentrés sur DURANCIA par le remplacement du système de télégestion devenu inopérant. En phase 1 le monitoring des consommations d'énergies, des don-

nées d'ambiance des locaux (température, hygrométrie, taux de CO2) et le pilotage de la chaufferie. Lancement également du diagnostic technique de l'ensemble de l'installation.

## CE « BOUQUET » DE SERVICES EST COMPOSÉ DE HUIT PROPOSITIONS DE SERVICES OPÉRATIONNELS

#### SAGE Bâtiment

Service d'Accompagnement dans la Gestion et la supervision Énergétique de bâtiments. Sur la base d'un inventaire établi par la commune, le service propose l'instrumentation des sites pour relever les grandeurs physiques à mesurer et accompagner la collectivité dans la connaissance des consommations et éviter l'effet rebond de l'effacement des gains énergétiques des rénovations.

#### Séléné

Service d'échange local d'énergie électrique. Séléné met en relation les consommations et productions pour une autoconsommation énergétique locale de l'électricité. L'autoconsommation est un usage qui consiste à consommer tout ou partie de l'énergie produite au plus proche des sources et des usages.

#### SAGE Éclairage

Service d'Accompagnement dans la Gestion et supervision de l'Éclairage public. Sans transférer la compétence éclairage public, une commune peut bénéficier d'un service de supervision comprenant le géoréférencement des réseaux, les réponses aux DT/DICT, l'instrumentation et télégestion des armoires électriques pour accompagner les collectivités dans la connaissance des consommations des équipements d'éclairage et l'exploitation des ouvrages.

#### SyME-Rénov

Mandat de maîtrise d'ouvrage de rénovations thermiques de bâtiments publics. Ce service intègre les fonctionnalités du service « SAGE Bâtiment ». Il s'agit d'assurer pour le compte de la commune un mandat de maîtrise d'ouvrage de réalisation de travaux. L'accompagnement du suivi énergétique par un tableau de bord peut être prorogé sur décision communale le temps des amortissements et le remboursement des emprunts.

#### SyME-Rénov+

Mandat de maîtrise d'ouvrage et tiers financement de rénovation thermique de bâtiments publics. Il s'agit d'un accompagnement plus complet qui prend en plus en charge le financement des travaux communaux. Les équipes du SyMÉnergie05 réalisent les études de faisabilité et d'exécution des opérations et étudieront le plan de financement approprié. Il comprend sur la durée l'accompagnement du suivi énergétique par un tableau de bord.

#### My e-born

Mandat de fourniture, d'entretien et gestion de bornes de rechargement pour véhicules électriques intégrées dans le service e-born. Pour installer un réseau de bornes complémentaires au réseau public dans l'espace privé des communes et les parkings ouverts au public, le SyMÉnergie05 propose un mandat de maîtrise d'ouvrage et de gestion pour la fourniture, pose, entretien et supervision des bornes pour assurer un service de qualité 24/24 et 7j/7 (charge à la commune de faire son affaire des achats d'énergie).

#### Réseau de chaleur

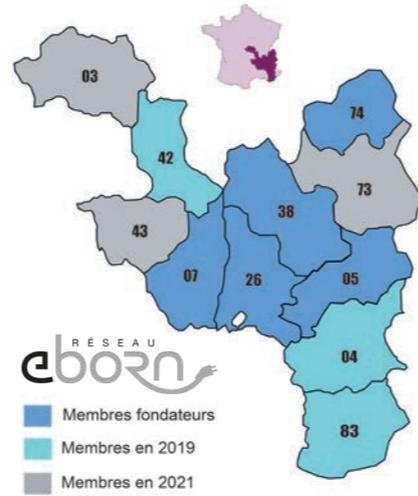
Après délibérations concordantes, la compétence Réseau de Chaleur de la commune est transférée au Syndicat. L'investissement ainsi que la vente de chaleur sont gérés par le SyMÉnergie05 auprès des abonnés (Commune, communauté de communes, particulier...).

#### Production ENR

Production d'Énergie Renouvelables. Le service Transition Énergétique du SyMÉnergie05 est doté d'outils, de compétences et selon la taille des projets peut s'appuyer sur des bureaux d'études indépendants afin d'évaluer le potentiel de production d'électricité (Photovoltaïque et Hydroélectricité) mais aussi de chaleur (solaire thermique). Appuyé par des assistants juridiques et avec une expertise financière interne, le SyMÉnergie05 peut évoquer toutes les possibilités de portage des projets.

## 4.2. LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE DURABLE

Le SyMÉnergie05 a été l'un des premiers syndicats à s'engager au plan national en faveur de la mobilité électrique. Cet engagement s'est accompagné, dès le départ, d'une condition *sine qua non*: produire parallèlement l'énergie nécessaire.



### POUR UNE MOBILITÉ ÉLECTRIQUE DURABLE

Le positionnement original du SyMÉnergie05 reste le même et répond à une condition *sine qua non* que s'est imposée le syndicat: la mobilité électrique doit être une mobilité durable. Dans les Hautes-Alpes, tout est ainsi entrepris pour que la totalité des consommations électriques dues aux véhicules soit couverte par une production d'énergie locale et verte. Cette mobilité électrique garantira ainsi non seulement une énergie propre aux usagers, mais évitera également la mise en tension des réseaux dans les années à venir. Le syndicat est en pointe sur toutes ces réflexions et s'engage dans de nombreuses actions et programmes avec des intervenants et acteurs régionaux.

En 2014, le SyMÉnergie05 et les syndicats d'énergie des départements Ardèche, Drôme, Isère et Haute-Savoie avaient fait le choix de s'associer pour créer un réseau public de bornes et implanter ainsi un véritable service public de la recharge mutualisé. Ce choix s'est avéré judicieux. Aujourd'hui, eborn est le premier réseau public de France en nombre de bornes (950), d'abonnés (2 800) et de charges. Il regroupe désormais 11 départements.

L'année 2021 a été marquée par l'installation du premier superchargeur (autonomie de 100 km/8 minutes rechargement) en Région Sud, sur la commune de Montgenèvre.

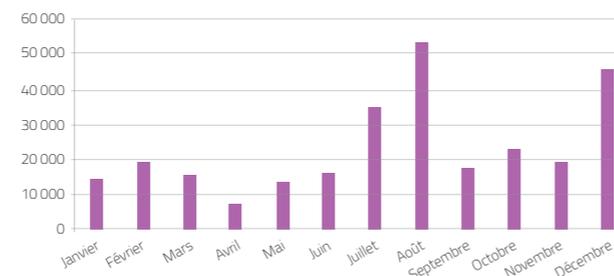
Parallèlement, le SyMÉnergie05 s'est engagé dans la définition et la mise en œuvre d'un schéma directeur de bornes pour vélos à assistance électrique.

#### Rapport Production EnR / Consommations IRVE en 2021

consommation IRVE	279 529 kWh
production EnR	262 700 kWh

#### Répartition des consommations sur l'année

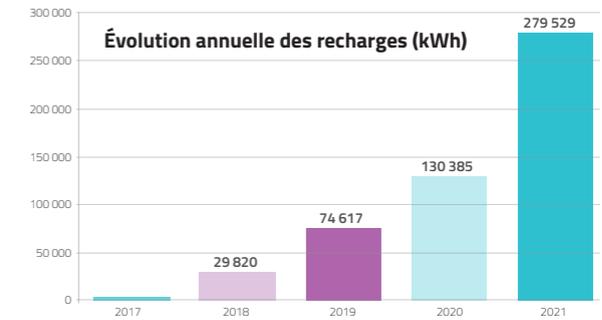
La fréquentation par commune est disponible sur demande et fera l'objet d'un rapport spécifique.



**Une borne tous les 25 kilomètres :** le réseau eborn est sans conteste l'un des plus denses observés sur le territoire métropolitain. La liste des bornes figure en annexe p.76. Rappelons que le premier plan de déploiement a concerné 75 bornes et a été financé par le SyMÉnergie05 avec l'aide de l'ADEME (449 400 €) et du Département des Hautes-Alpes (275 000 €). Ce plan initial a été complété par l'implantation de 7 nouvelles bornes, avec le concours de la Région Sud (150 000 €).

### LE RÉSEAU EBORN DANS LES HAUTES-ALPES

La configuration de notre département de montagne avec des zones rurales et des zones de forte fréquentation saisonnière, a guidé l'élaboration du schéma directeur. Le projet a été conçu pour assurer un maillage optimal, n'oubliant aucune partie du territoire et confortant bien sûr les sites touristiques. Aujourd'hui, le service est en place avec 82 bornes opérationnelles (69 bornes accélérées et 13 bornes rapides).



#### TERRITOIRE DES HAUTES-ALPES

Le service public de mobilité électrique fête ses 5 ans ! Dans les Hautes-Alpes, les bornes sont alimentées à partir d'électricité 100% renouvelable.



#### TERRITOIRE INTERDÉPARTEMENTAL eBORN





## LE PROJET DE SUPERCHARGEUR

La première station avec superchargeur de la Région Sud est implantée à Montgenèvre par le SyMÉnergie05 dans les Hautes-Alpes ! Comme convenu, les travaux ont été achevés fin 2021 avec une mise en service prévue début 2022. La station multimodale comprend un superchargeur, deux bornes rapides et un système de recharge pour vélos à assistance électrique.

Soutenu par la Région, ce superchargeur s'accompagne d'une action plus globale de connexion des supervi-

sions et de mise en œuvre de services connectés innovants, reposant sur la centralisation et l'échange des données de fonctionnement des différentes activités ouvertes au public. La commune de Montgenèvre, qui a engagé une transformation digitale de grande ampleur, s'associe ainsi au réseau eborn et au SyMÉnergie05 pour offrir l'accès à des services connectés en matière de mobilité. Sont prévus dans ce cadre: le partage de données, une interopérabilité entre le service de recharge et le stationnement, la connexion des supervisions pour proposer de nouveaux services aux clients.



## EASYCHARGE, DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC eBORN

La création du réseau d'infrastructures de charge a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SyMÉnergie05. Aujourd'hui, c'est la société SPBR1, groupement constitué d'Easy Charge et du Fonds de Modernisation Ecologique des Transports, qui est délégataire du service public. La délégation comprend la fourniture du service de recharge aux usagers ainsi que la gestion de l'assistance et de la commercialisation du service auprès d'eux, avec l'usage de la marque « eborn »; l'entretien, la maintenance et le renouvellement de l'ensemble des in-

frastructures ; l'alimentation des bornes de recharge avec une électricité d'origine 100 % renouvelable; la conception, le financement et la réalisation des nouvelles infrastructures nécessaires au service; l'application de la tarification du service telle que déterminée au contrat et la perception des recettes dues par les usagers. Le rapport d'activité du délégataire est consultable sur demande, il est présenté annuellement à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

## UNE DÉMARCHE ENGAGÉE: LE SMARTCHARGING

Toujours dans une logique de durabilité, le SyMÉnergie05 souhaite développer le smartcharging - recharge intelligente - en impliquant l'utilisateur pour en faire un véritable acteur du système. Les réflexions se poursuivent avec le nouveau délégataire avec la pose de premières briques « intelligentes ». Il s'agit en effet d'anticiper l'arrivée sur le réseau de véhicules de plus en plus nombreux et puissants.

Cette évolution fait en effet peser à brève échéance de lourdes menaces sur les réseaux électriques locaux (renforcement des réseaux, augmentation de la production: évaluation 12 % de puissance supplémentaire sans pilotage intelligent de la charge de véhicules électriques).

## LES TARIFS ET LE BUDGET ANNEXE eBORN

TARIFS	ABONNÉ EBORN À LA CARTE annuel 12€ TTC	ABONNÉ EBORN AU FORFAIT mensuel 42€ TTC	NON ABONNÉ** paiement CB ou smartphone
CHARGE ACCÉLÉRÉE	0,264€ TTC/kWh	Charge gratuite jusqu'à 250 kWh/mois*	0,370€ TTC/kWh
CHARGE RAPIDE	0,370€ TTC/kWh	Charge gratuite jusqu'à 250 kWh/mois*	0,489€ TTC/kWh smartphone 7,80€ TTC/charge CB sans contact

\*Au-delà de 250kWh, le tarif abonné à la carte s'applique pour vos recharges

\*\*Le réseau eborn est accessible aux abonnés d'autres opérateurs. Pour le tarif, se référer aux conditions contractuelles des opérateurs.

## QU'EST-CE QUE LE SMARTCHARGING ?

C'est rendre l'automobiliste électrique consommateur-acteur pour un impact optimisé sur le système électrique global. Le système proposé par le SyMÉnergie05 embarquerait les services élémentaires suivants:

- des bornes communicantes et disponibles 24/24 et 7/7 avec un service en ligne
- une interconnexion des systèmes transparents pour l'utilisateur et une interopérabilité bancaire
- l'optimisation des trajets énergétiques,
- la garantie de l'origine locale de l'électricité et de sa traçabilité (rayon de 50 km géographique entre production et consommation)
- une personnalisation: un objet « smart » consiste à disposer de nombreux outils intrinsèques à l'objet qui devient paramétrable et personnalisable en fonction des objectifs de chacun. Dans la recharge, c'est par exemple proposer une tarification dynamique temps réels, la possibilité de profiter des surcapacités de production renouvelable locale et d'éviter les pointes carbonées.

L'organisation budgétaire du SyMÉnergie05 est composée du budget annexe Eborn pour la gestion des bornes de recharge pour véhicules électriques. Ce budget est un service public industriel et commercial (SPIC) qui est géré en montant HT et qui fait l'objet de déclaration fiscale de TVA mensuellement. Se reporter en partie Finances page...

## LE PLAN « VAE05 »



Le SyMÉnergie05 est l'opérateur technique compétent pour toute infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur le domaine public et a souhaité, dans ce cadre, poursuivre son action en faveur de la mobilité en développant un réseau de points de recharge pour vélos à assistance électrique.

Le syndicat s'est ainsi porté candidat en 2019 à un appel à projets de l'ADEME « Vélo et territoires » et il est la seule structure de ce type à avoir été labellisé. Les points forts de la candidature ont été: l'exercice de la compétence « IRVE » avec le réseau eborn, l'expertise du SyMÉnergie05

en matière de mobilité électrique, sa connaissance des réseaux et des territoires, l'intérêt de mutualiser une partie des équipements.

Un comité de pilotage réunissant l'ensemble des acteurs concernés, a été mis en place. Un comité technique composé de l'ADEME, du Département des Hautes-Alpes, de la Direction Départementale des Territoires et de l'association Mobil'Idée a été également réuni à plusieurs reprises.

Le schéma directeur a été présenté à l'assemblée syndicale le 10 novembre 2021. Il démontre à ce jour le très faible besoin de recharge sur la voie publique, la recharge se faisant essentiellement au domicile ou chez des hébergeurs pour ce qui concerne le cyclotourisme. L'action préconisée concerne ainsi:

- la mutualisation et l'utilisation du réseau de bornes accélérées

eborn, qui maillent l'ensemble du territoire départemental: le délégataire a accepté, à titre expérimental, l'accès aux Vélos à Assistance Électrique, ce qui permettra de mieux évaluer les besoins au terme d'une année d'observation;

- l'installation de six stations VAE spécifiques qui seront implantées en 2022.



La logique de service public a motivé la création du nouveau service de mobilité et continue à s'imposer. Les syndicats restent très exigeants et ceci se traduit notamment par:

- la possibilité d'accéder au service par trois types d'authentification: carte d'abonné, paiement par smartphone et paiement par carte bancaire ;
- une ligne d'appel 7J/7 et 24/24 qui permet à tout utilisateur en difficulté de pouvoir bénéficier d'une assistance ;
- la possibilité de réserver la borne,
- une tarification unique et équitable (au kWh délivré),
- l'assurance d'une énergie propre,
- des accords d'itinérance possible via la plateforme Gireve,
- etc.



### 4.3. LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE VUE GLOBALE

Le département des Hautes-Alpes est incontestablement une terre d'énergie. Il l'est de manière historique avec Serre-Ponçon et la filière bois-chaleur et son environnement exceptionnel lui permet de s'engager dans le développement des énergies renouvelables.

Compte tenu de ses compétences statutaires, le SyMÉnergie05 est désormais producteur d'électricité renouvelable, que ce soit pour son propre compte, ou de façon mutualisée pour le compte de ses communes adhérentes. Il a également fait le choix de souscrire au capital des centrales villageoises.

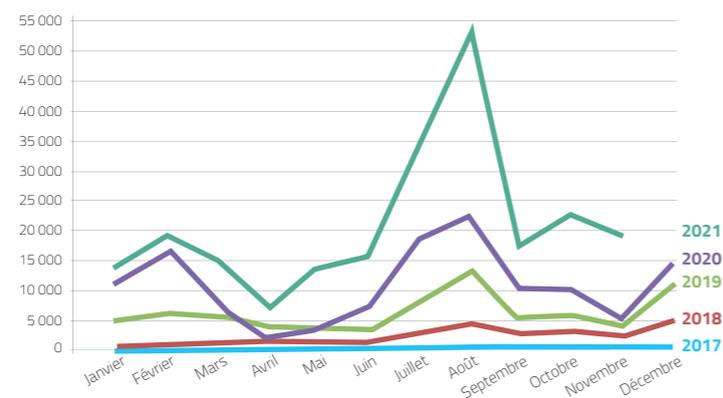
Après l'inauguration en 2018 de sa première centrale photovoltaïque sur la commune de Saint-Pierre d'Argençon sur les toits d'un bâtiment communal, le syndicat a développé son activité de production. Les études qui avaient été lancées en 2019 en 2020 ont porté leurs fruits en 2021 : plusieurs projets sont entrés dans une phase active et de nouvelles perspectives sont apparues. La grande réalisation de l'année est sans aucun doute la centrale hydroélectrique de Champoléon.

Les équipes du syndicat s'organisent et sont à la disposition des communes. Une animation spécifique sera mise en place en 2022 dans le cadre d'un projet de mutualisation à l'échelle régionale, Cocopeop-les Générateurs (voir ci-après).

#### QUELQUES CHIFFRES SUR LA PRODUCTION DU SYMÉNERGIE05

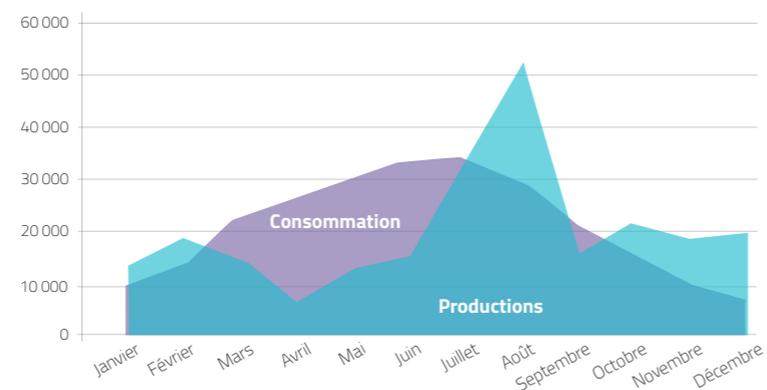
Comme vu précédemment dans le cadre de la mobilité électrique, l'ambition du syndicat est d'anticiper l'augmentation des consommations des véhicules qui seront de plus en plus nombreux et de plus en plus puissants.

Énergie délivrée (kWh)



Voici la répartition de la courbe

Consommation/Production sur l'ensemble de l'année 2021 :

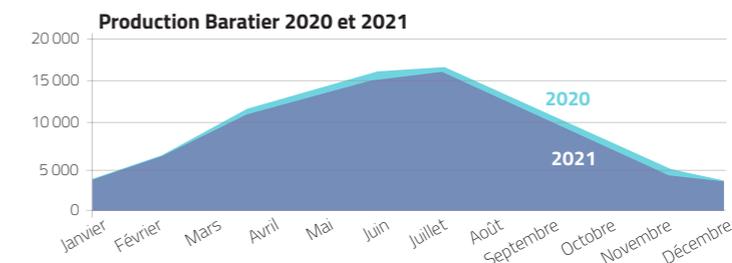


### 4.4. LES PROJETS ET RÉALISATIONS DE PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE

L'ombrière photovoltaïque de Baratier est un projet phare du syndicat. Il s'agit d'une ombrière en autoconsommation destinée à alimenter des véhicules électriques.



Ce projet ambitieux et innovant a été unanimement salué : il a été l'objet d'une visite ministérielle en 2018, d'articles dans la presse nationale et de nombreuses visites de délégations de journalistes ou de techniciens et développeurs. D'un point de vue technique, il est composé de 7 structures porteuses de 40 modules photovoltaïques chacune pour une puissance installée de 93,6 kWc, d'un dispositif de stockage à partir de batteries de seconde vie, d'un système de management de l'énergie qui permet de restituer l'énergie stockée lorsque nécessaire (la nuit notamment) et une hypervision eborn.



Ce projet a également une forte vocation pédagogique et incitative : une armoire est installée sur le site dans le cadre d'un partenariat avec le lycée technologique d'Embrun.



#### UNE NOUVELLE DYNAMIQUE RÉGIONALE : COCOPEOP - LES GÉNÉRATEURS

En avril 2021, le ministère de la Transition écologique et l'Ademe ont lancé l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Mise en place de réseaux régionaux de conseillers à destination des collectivités de l'échelon communal pour le développement de projets éoliens et photovoltaïques ». L'objectif est, pour une période de trois ans de mettre à disposition des conseillers techniques afin d'accompagner la montée en compétences des collectivités et de favoriser le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire. Confirmant leur souhait de travailler ensemble et de mutualiser, les six syndicats de la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, regroupés au sein de l'Entente Régionale Energie Sud ERES, ont décidé de candidater ensemble et leur candidature a été retenue. Elle se traduit par le financement de postes d'animateurs et par la mise en place d'un réseau régional particulièrement efficace. COCOPEOP a été depuis renommé LES GÉNÉRATEURS et un conseiller est à la disposition des communes des Hautes-Alpes.



## LA GRAPPE PHOTOVOLTAÏQUE

Le principe de grappe photovoltaïque a été lancé dès 2019 et des notes d'opportunités ont été produites par IT05 suite à la demande de plusieurs communes. Celles-ci ont eu ensuite le choix de réaliser elles-mêmes les installations, de les confier à des Centrales villageoises ou au SyMÉnergie05. Le syndicat propose alors une convention de trente ans avec occupation du domaine de la commune et versement d'une redevance qui est en

fonction de la surface de toiture occupée par l'installation.

En 2020, la Région a apporté son financement à certaines installations selon des critères d'éligibilité (non chauffés électriquement et supérieur à 10kWc) et le marché de maîtrise d'œuvre a été lancé. Concernant les trois projets suivants :

- Aspres-sur-Buëch (36 kWc)
- Aspremont (9 kWc)
- Lardier et Valença (9 kWc)

Il s'agit de Phoenix Énergie qui a remporté le marché de MOE et qui après la phase PRO a permis de lancer une première consultation des entreprises de travaux en décembre 2021. Cette première consultation a été rendue infructueuse car une seule entreprise a répondu et hors budget. Une seconde consultation sera lancée début 2022 après analyse de ce premier échec.



Aspres-sur-Buëch

Aspremont

Lardier

## PROJET D'AUTOCONSOMMATION DE LA ROCHE-DES-ARNAUDS

Le SyMÉnergie05 a signé en 2020 une convention afin de réaliser des études d'autoconsommation sur la commune de La Roche des Arnauds. Les études portaient sur les deux groupes scolaires et la salle polyvalente.

Un premier rendu intermédiaire, réalisé en octobre 2021 (sur la base de relevés réels ainsi que d'une estimation sur les mois de novembre/décembre et janvier), a conclu à l'opportunité de réaliser de l'autoconsommation sur ces bâtiments. Une mise à jour est prévue en janvier 2022 avec les relevés réels sur une année complète et le choix de la commune de réaliser en propre cette installation, de lancer un appel d'offres ou bien de la confier au SyMÉnergie05.



## PARTICIPATION DANS LES CENTRALES VILLAGEOISES

Les Centrales Villageoises sont des sociétés locales à gouvernance citoyenne qui portent des projets en faveur de la transition énergétique en s'inscrivant dans une logique de territoire. Elles associent citoyens, collectivités et entreprises locales et contribuent aux objectifs énergétiques en tenant compte d'enjeux territoriaux transverses (développement économique local, intégration paysagère, lien social, etc.). Par leur action, par l'information et la sensibilisation qu'elles véhiculent sur les territoires, les centrales villa-

geoises sont des acteurs précieux qui concourent à l'effort global en faveur d'une transition énergétique partagée et réussie. Il était ainsi évident que le SyMÉnergie05 en soit partenaire.

Le principe de participation dans des entreprises, des sociétés ou associations qui ont pour objet de développer des centrales de production d'électricité à partir d'énergie primaire renouvelable a été acté en 2015. La décision d'entrer au capital de deux centrales villageoises, la SCIC ENERGIES COLLECTIVES et la SCIC ENER'GUIL a été

formalisée dès la délibération prise. Depuis, le SyMÉnergie05 a augmenté sa participation au capital et a souscrit également au capital d'une troisième SCIC qui intervient sur le territoire du Gapençais: ERDG (Énergie Renouvelable du Gapençais).

Le bilan annuel de production de chaque société peut être mis à l'actif de production du SyMÉnergie05 au prorata des participations financières.

### Les parts du SyMÉnergie05 :

ENERGUIL	745 parts	pour 37 250 €
ÉNERGIE COLLECTIVE	720 parts	pour 36 000 €
ERDG	137 parts	pour 6 850 €



## PROJET DES SÉRIGONS DE LA ROCHE-DES-ARNAUDS

Le projet de centrale solaire au sol de Sérignons (lieu-dit), développé en partenariat avec la société Valorem, sur la commune de La Roche des Arnauds, est un projet de 4,7 MWh sur une surface de 7 ha. La production estimée du parc solaire sera équivalente à 124 % des besoins électriques de la commune et contribue ainsi concrètement à la réalisation des objectifs en termes de production d'énergies renouvelables de la Région.

Le projet a été initié en 2017, en accord avec les élus communaux et sur des parcelles communales. Il est en instruction depuis octobre 2019. Il est développé par la société VALOEM et le SyMÉnergie05 est fortement impliqué puisqu'il entrera au capital du projet à hauteur de 49 %. L'implantation du projet a fait l'objet de mûres réflexions considérant l'ensemble des contraintes imposables à un projet solaire au sol et plus particulièrement les enjeux naturalistes, paysagers et ceux liés à la présence du Rif de l'Arc.

En novembre 2019, les services de la DDT ont soulevé une problématique concernant le risque de crue torren-

tielle. Valorem a proposé une solution (après expertise du bureau d'études) et en concertation avec le RTM (Restauration des terrains en Montagne), qui a fait l'objet d'un accord final, par le service risque de la DDT en juin

2020. Une nouvelle demande d'autorisation a été déposée. En 2021, les échanges se sont poursuivis avec la Direction Départementale des Territoires. D'autres sites sont également à l'étude.





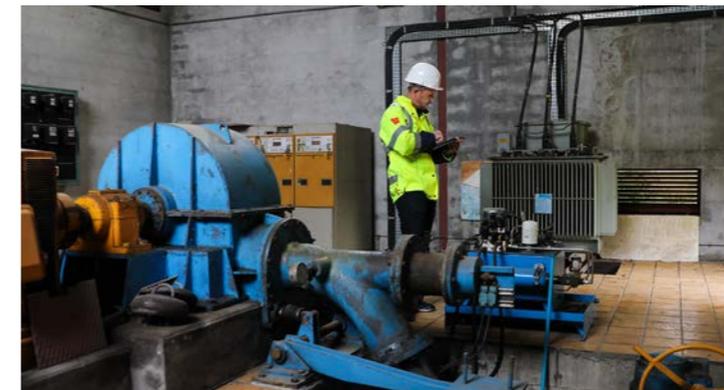
## 4.5. PROJETS ET RÉALISATIONS DE PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE

### PROJET DE CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE À CHAMPOLÉON

La centrale hydroélectrique de Champoléon a mobilisé les équipes du SyMÉnergie05 pendant près de trois années, ce qui est tout à fait correct pour un projet de cette envergure. C'est la première réalisation de ce genre pour le syndicat et le pari a été relevé. Cette

réalisation est également exemplaire par son intégration paysagère et l'ensemble de l'attention qui a été portée aux équilibres environnementaux. Il s'agit de capter l'ancienne source d'eau potable pour un nouvel usage de production d'hydroélectricité, tout

en préservant l'usage pour l'irrigation. Les travaux ont été terminés comme convenu en fin d'année avec une mise en service prévue au printemps 2022. La puissance moyenne injectée sur le réseau est de 79 kW et la puissance maximale de 130 kW.



### LA CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE DU DEVEZET (LA BÂTIE-NEUVE)

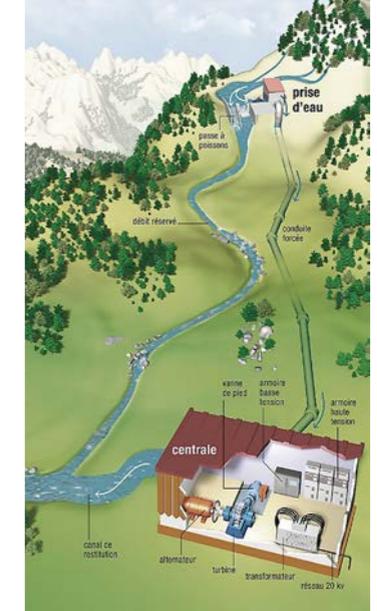
Le SyMÉnergie05 est un acteur engagé et désireux d'optimiser les moyens de productions existant sur le territoire. La centrale du Dévezet, sur la commune de la Bâtie-Neuve, entre pleinement dans ce cadre et une étude a été engagée en 2020 pour étudier l'opportunité et la faisabilité d'une réhabilitation et d'une remise en service de cette centrale appartenant à la société ENERALP. Le Bureau d'études CLAIE a rendu son rapport en Février 2021 et les démarches ont été lancées en lien avec la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance. Plusieurs scénarii sont à l'étude, les

impacts environnementaux semblent de faible impact et la faisabilité technique est prouvée avec la possibilité de récupérer tout ou partie de la génératrice et turbine existante en fonction des partenariats éventuels avec l'ASA du Canal de GAP. Fin 2021, des discussions étaient engagées avec la CCSPVA afin de décider du portage du projet. Le SyMÉnergie05 a été reconnu comme un partenaire essentiel et, au vu de son expertise, comme le maître d'ouvrage le mieux armé pour engager la réhabilitation de cette centrale. Des négociations ont été engagées avec le propriétaire. À suivre en 2022.

### PROJETS DE SAINT-MICHEL DE CHAILLOL ET DE LA MOTTE-EN-CHAMPSAUR

Plusieurs autres projets sont à l'étude. Parmi eux, deux ont particulièrement avancé en 2021, il s'agit des projets de Saint-Michel de Chaillol et de la Motte en Champsaur. Afin de diversifier leurs revenus, ces deux communes ont eu l'idée d'utiliser la ressource en eau disponible et ont fait appel au SyMÉner-

gie05 pour les accompagner dans cette réflexion puis dans la concrétisation. Le projet de Saint-Michel de Chaillol consiste à turbiner l'eau du réseau de canons à neige lorsque celui-ci n'est pas utilisé par la station ou l'irrigation. Le projet de la Motte en Champsaur consiste à étudier la possibilité, administrative et technique, de turbiner les eaux d'un Torrent. Dans les deux cas, le bureau d'études a été missionné et a commencé par la récolte des données hydrologiques. Cette étude nécessite un an de mesure et s'achèvera en juin 2022. Le rendu des deux études de faisabilité se fera dans le même temps.



### LES ORRES

Au printemps 2018, la Commune des Orres a lancé, avec le concours d'ITO5, un appel à candidatures pour le développement et l'exploitation de centrales hydroélectriques sur les torrents de la commune. Le SyMÉnergie05 a été retenu dans le cadre d'une candidature commune avec Gaz Électricité Grenoble.

L'objectif est de valoriser la ressource eau dans le respect et la préservation des milieux naturels et des activités existantes. La prise d'eau laisse en permanence s'écouler à son aval un débit minimum biologique (débit réservé), pour les besoins du milieu aquatique sur le tronçon court-circuité. Une fois turbinée, l'eau est restituée au cours d'eau sans avoir été altérée.

Les cours d'eau concernés sont les torrents de Vachères, de l'Eysalette et de Corbières. La production électrique générée par l'ensemble de ces projets pourrait atteindre l'équivalent de la consommation annuelle communale. Une autre étude porte sur la source d'eau potable de Jérusalem, d'un potentiel moindre mais qui dispose d'ores et déjà d'un captage et d'une conduite pour la distribution d'eau potable et la production de neige de culture. Il est possible d'envisager sur ce réseau une turbine d'environ 70 kW de puissance électrique. En 2021, les études ont été poursuivies et la recherche de financements a été également engagée (Eysalette).

## 4.6. LES RÉSEAUX DE CHALEUR : SAINT-JEAN SAINT-NICOLAS ET BARATIER

En 2017, le syndicat prenait une nouvelle compétence et la première commune a lui confier la réalisation de son réseau de chaleur était alors la commune de Saint-Jean Saint-Nicolas. En 2021, la commune de Baratier a également fait ce choix. D'autres communes devraient prochainement se lancer dans des projets de réseaux de chaleur.

### TROIS SAISONS DE CHAUFFE POUR SAINT-JEAN SAINT-NICOLAS



de la Vallée, le 1000 Club, Maison de Santé, Perception, soit une longueur totale de 170 mètres.

Le réseau est alimenté par une chaufferie centrale composée de deux chaudières bois (plaquettes forestières) d'une puissance unitaire de 100 kW. À l'issue de la deuxième saison de chauffe, au mois de juin 2021, le bilan très positif dressé en 2020 a été confirmé. Ce bilan a été présenté en septembre à l'ensemble des usagers ainsi qu'à la Commission Consultative des Services Publics Locaux du syndicat. Le rendement global est de 82,6 %, encore amélioré par rapport à 2020 (81,5 %). À l'automne démarrait ainsi la troisième saison de chauffe.

Soutenue par l'ADEME et la Région PACA, l'élaboration du réseau de chaleur a mobilisé l'agence d'ingénierie IT05, tant pour l'étude de faisabilité

que pour la mobilisation du Fonds régional Chaleur. Ce réseau permet le raccordement de cinq bâtiments communaux : mairie, bibliothèque, Maison

Un budget annexe est voté chaque année pour cette compétence. Se référer à la Partie Finances en p. 74.

### PROJET DE RÉSEAU DE CHALEUR SUR LA COMMUNE DE BARATIER

La commune de Baratier a délégué au SyMÉnergie05 la compétence « Création et Exploitation d'un réseau public



de chaleur ou de froid » en avril 2021. Cette délégation de compétence permet au SyMÉnergie05 d'exercer sur le territoire de Baratier le financement, la réalisation et l'exploitation de réseaux de chaleur (ou de froid) et de chaufferies.

Face au vieillissement des installations de chauffage de l'école et de la Salle de fête « La Baratonne » (chaufferie collective), la commune de Baratier a initié la création d'une chauf-

ferie bois pour alimenter ces deux bâtiments et souhaite en faire profiter les riverains proches de cette énergie renouvelable.

Une note d'opportunité a été réalisée par le service Transition énergétique du SyMÉnergie05 pour étudier les solutions techniques réalisables. Cette note a conclu à l'opportunité d'un tel projet. L'année 2022 permettra de réaliser l'étude de faisabilité et de poursuivre dans la construction du réseau.



## 4.7. L'ALIMENTATION EN SITES ISOLÉS

Le SyMÉnergie05 s'engage depuis plusieurs années dans l'accompagnement des gardiens et propriétaires de refuge. Les générateurs, propriété du syndicat, sont intégrés au patrimoine concédé et sont exploités par Enedis qui conclut un contrat de fourniture avec l'utilisateur, suivant le principe de péréquation tarifaire. Ainsi, en décembre 2021, la concession comptait une vingtaine de sites de production (voir encadré).

L'année 2021 a vu l'avancement du projet du refuge de Vallonpierre (étude et demande de financement). Les travaux n'ont pas pu se faire en 2022 car l'offre reçue était largement supérieure à l'estimation. Des discussions sont en cours. Le gîte des Pinées est quant à lui en fin d'études ; les travaux pourront démarrer prochainement.

Une étude sur l'augmentation de puissance de l'Auberge de la Fruitère a été lancée, à Névache. Les travaux sont prévus pour 2023. Les études sur les gîtes ONF d'Aspres-su-Buëch se poursuivent avec la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy.

Enfin, des travaux d'aménagement ont été effectués sur le local énergie au Pré de Mme Carle (maison du parc des Écrins) ; ces travaux ont été cofinancés par le Parc national des Écrins et le SyMÉnergie05.

L'électrification des sites isolés à partir d'énergies renouvelables constitue une alternative crédible au développement du réseau public de distribution d'électricité. Les techniques de production, dorénavant très au point, présentent des avantages, tant en termes économiques que de préservation des paysages.

*Le SyMÉnergie05 est intervenu sur plusieurs refuges depuis une dizaine d'années. Ainsi, au 31 décembre 2021, la concession comptait 20 sites de production :*

*Refuge des Souffles (Villar Loubière), Refuge du Pigeonnier et Refuge de Vallonpierre (La Chapelle-en-Valgaudemar), Refuge du Peynin (Aiguilles), Gîte Auberge les Pinées (Châteauroux-Les-Alpes), Serre Jean Vasserot (Saint-Véran), Refuge de la Blanche (Saint-Véran), Observatoire de Châtaurenard (Saint-Véran), Refuge du Col Agnel (Molines-en-Queyras), Pré de Madame Carle (Pelvoux), Cabane pastorale le Cougnet (La Roche-de-Rame), Auberge la Fruitère (Névache), Chalet du Queyrelin (Névache), Refuge de l'Olan (la Chapelle-en-Valgaudemar), Refuge du Glacier blanc (Vallouise-Pelvoux), Refuge du Pic du Mas de la Grave (la Grave), Refuge de Furfande (Arvioux).*



Fort de ses compétences, de son expertise et de son engagement, le SyMÉnergie05 a été retenu par l'État pour porter une étude pré-opérationnelle consistant à explorer l'ensemble des solutions permettant l'autonomie énergétique des refuges haut-alpins au moyen d'énergie renouvelable.

#### 4.8. L'ÉTUDE POUR L'AUTONOMIE DES REFUGES DE MONTAGNE

Une importante collaboration entre les services de l'Etat (Préfecture et Direction Départementale des Territoires) et les équipes du syndicat a été engagée pour mener cette réflexion et cet accompagnement au mieux.

**Six sites volontaires ont été accompagnés et suivis :**

- Gîte refuge de l'école, Dormillouse, Freissinières (communal)
- Refuge Ricou, Névache (privé)
- Refuge de Buffère, Névache (privé)
- Refuge de Chamoissière, La Grave (privé)
- Refuge du Chardonnet, Névache (privé)
- Refuge du Pré de la Chaumette, Champoléon (FFCAM).

Parallèlement, un travail a été mené dans le cadre de la simplification administrative. Grâce à un fort engagement de la Préfecture des Hautes-Alpes, la procédure a pu être simplifiée avec l'instauration d'un régime dérogatoire. C'est une forte avancée.

Enfin, une boîte à outils a été réalisée, sous la forme d'un site internet recensant l'ensemble des informations utiles au porteur de projet.

Les études hydrologiques et techniques, ainsi que les inventaires faune/flore, ont été réalisés et pris en charge financièrement par le SyMÉnergie05 avec une forte participation de l'État. Le coût global de l'accompagnement est de 103 000 €, avec une subvention de 80 000 € de la part de l'État.

La compétence Rénovation énergétique a été délibérée à l'unanimité par le comité syndical du SyMÉnergie05 afin de répondre à une demande croissante des communes. Cette prise de compétences fait suite à un échange avec le Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Grand Briançonnais qui a accepté, dans le cadre de son programme Leader, d'accompagner le syndicat pour développer une action en direction des communes.



#### 4.9. UNE NOUVELLE COMPÉTENCE : LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

C'est ainsi une étape majeure dans le développement des compétences du SyMÉnergie05 qui intervient désormais sur toute la chaîne énergétique et sur l'ensemble du territoire :

- il est tout d'abord garant de la qualité de la distribution d'électricité ;
- en s'investissant dans la production d'énergie renouvelable, il entend distribuer une énergie la plus propre et locale possible ;
- enfin, pour que cette énergie ne soit pas « perdue », il s'engage désormais dans la rénovation thermique des bâtiments et œuvre ainsi globalement pour la sobriété et l'efficacité énergétique.

Durant l'année 2021, une organisation et une animation territoriale ont été définies afin de rencontrer les communes et leur proposer un accompagnement. Une convention a été élaborée et c'est la commune de Rochebrune qui a été la première à la signer, en décembre. Cette convention permet de déterminer les axes de rénovation possibles et d'orienter les communes sur des projets et des programmations d'action prévisionnels, en fonction de leur budget et de leurs priorités. Sur le territoire du Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Grand Briançonnais, l'action est accompagnée par le Programme Leader. La convention a été signée en 2020 et le programme s'est déroulé tout au long de l'année.





## 4.10. LE SYMÉNERGIE05, EXEMPLAIRE DANS SON PROJET DE CONSTRUCTION DE NOUVEAUX LOCAUX AVEC UN BÂTIMENT À ÉNERGIE POSITIVE



La construction du nouveau siège, sur la commune de Chorges, a nécessité près de vingt mois de travaux. Ce projet est passé par plusieurs étapes préalables, notamment par une concertation avec le personnel et par la définition d'un programme précis permettant de répondre aux ambitions du syndicat en termes de conditions de travail mais également de gestion énergétique. En effet, la volonté d'être exemplaire s'est manifestée aussi bien dans la phase Conception que dans les phases Réalisation puis Exploitation. Le label Or Bâtiment Méditerranéen Durable (BDM) a été obtenu.

Le siège savinois avait déjà fait l'objet d'une extension en 2013 mais était devenu trop étroit pour accueillir dans de bonnes conditions une équipe en constante évolution.

La première étape a consisté en une définition des besoins. Cette étape a été menée en lien avec le personnel. Suite au programme lancé en 2017, c'est l'équipe SOLEA Voutier & Associés qui a été retenue. Le projet a en effet séduit les élus à l'époque sur différents aspects, sur la fonctionnalité du projet, ses ambitions mais également l'utilisation du Bois des Alpes qui était une volonté forte.

**Les objectifs principaux du projet ont été :**

- d'accueillir le personnel dans de bonnes conditions et développer les nouvelles compétences ;
- de construire un bâtiment exemplaire tant par ses matériaux de constructions que par son utilisation en assurant l'équilibre des

énergies consommées et produites ;

- assurer une gestion technique du bâtiment par le suivi en temps réel des consommations et productions à vues expérimentale et pédagogique au niveau départemental et régional.

La surface de plancher des constructions est de 1 448 m<sup>2</sup>. Le projet prévoit d'accueillir jusqu'à 41 agents. Le coût d'objectif est de 2 966 238,58 € HT auxquels s'ajoutent les frais d'acquisition du terrain et d'équipement.

Les travaux ont été réceptionnés en fin d'année, à l'exception de la salle de réunion pour laquelle les travaux se poursuivent en 2022.

Le SyMÉnergie05 a également été accompagné par le cabinet TERRE ECO, pour la partie performance environnementales, et par le CAUE 05 qui est un partenaire essentiel. Le suivi du bâtiment, dans le cadre de la démarche BDM, est prévu pendant trois années.

### UN PROJET EXEMPLAIRE LABELLISÉ BDM

*La démarche BDM est un outil pédagogique d'accompagnement et d'évaluation sur les aspects environnementaux, sociaux et économiques du bâtiment. BDM accompagne les collectivités dès la phase programmation pour apporter explications et conseils dans la conduite de projet de bâtiment durable méditerranéen. Cela se décline par un accompagnement sur trois phases (Conception/Réalisation/Fonctionnement) et propose trois niveaux de reconnaissance (Bronze/Argent/Or) avec comme appui le référentiel. Accompagné avec compétence par le CAUE05 et le bureau d'Etudes Terre-Eco, le SyMÉnergie05 a obtenu le label OR.*



# 5. RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES

Le syndicat d'énergie des Hautes-Alpes a connu une évolution importante depuis 2012. L'extension de ses domaines de compétence s'est traduite par une évolution significative de l'équipe technique et administrative : celle-ci est passée de 12 agents en 2012 à 28 agents en 2021.

Du point de vue du personnel, cette année 2021 restera celle de la construction du nouveau siège qui était attendu avec impatience au vu de l'exiguïté des locaux précédents. Globalement, et malgré la crise sanitaire qui a perduré, les agents ont poursuivi avec sens du service public et rigueur leurs missions, au service des communes, de la population et de l'intérêt général.

Concernant les finances, la structure budgétaire se compose désormais de quatre budgets : le budget principal et trois budgets annexes (mobilité électrique, réseau de chaleur et production d'énergie renouvelable).



## 5.1. UNE ÉQUIPE COMPÉTENTE AU SERVICE DES COMMUNES ET DU TERRITOIRE



**Stéphane Raizin**  
Direction générale  
des services

### TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



**Arlette Deuvelian**  
Chargée de mission  
Éclairage Public



**Jean-Christophe Dejoannis**  
Responsable  
Pôle SAGE



**Charlène Sagnol**  
Experte Energie



**Marion Méric**  
Maîtrise d'ouvrage



**Florence Macron**  
Responsable  
Pôle administratif  
et financier



**Alexandra Arlabosse**  
Accueil et  
secrétariat  
technique



**Chloé Pelleray**  
Responsable  
Urbanisme



**Mathilde Vaur**  
Chargée  
de mission  
Urbanisme

### DIRECTION TECHNIQUE



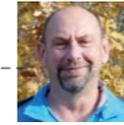
**Marylin Taix**  
Directrice des services techniques



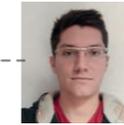
**Francine Seno**  
Responsable Pôle  
études MOE Études 1



**Stéphane Lecret**  
Chargé de mission  
MOE Études 2



**Jean-François Macario**  
Chargé de mission  
MOE Travaux 3



**Joris Messenger**  
Assistant à MOA  
Raccordement



**Ludovic Emond**  
Chargé de mission MOE globale



**Pierre-Jean Leclere**  
Responsable Agence  
territoriale Centre



**Cyrille Fardella**  
Responsable Agence  
territoriale Nord



**Clément André**  
Responsable Agence  
territoriale Sud

### DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE



**Maryline Féraud**  
Directrice générale adjointe



**Magali Peyron**  
Secrétariat  
de Direction



**Audrey Ricou**  
Secrétariat de  
Direction 2



**Nadège Masse**  
Gestionnaire  
Ressources Humaines



**Eric Denys**  
Responsable  
du service  
Finances



**Catherine Sénéchal**  
Ordonnateur  
Comptable

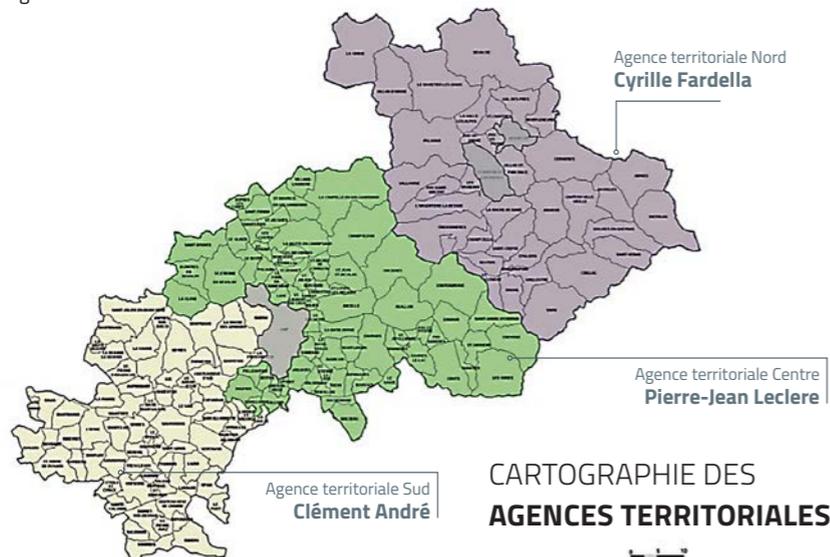


**Amandine Cimadomo**  
Ordonnateur  
comptable

**Poste de chargé(e)  
de communication**  
À pourvoir

**Elise Guerraz**  
Agent d'entretien  
(en disponibilité)

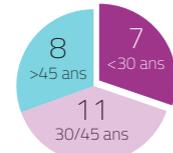
Au 31 décembre 2021, le SyMÉnergie05 comptait un effectif de 27 agents. L'équipe est composée de plusieurs services et cette organisation fonctionnelle se double d'une organisation territoriale qui permet d'agir au plus près du terrain et des communes avec la création et l'animation de trois agences territoriales.



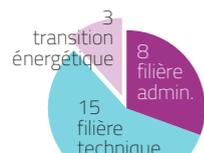
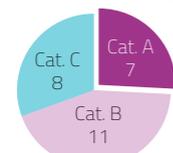


## LE BILAN SOCIAL

Effectifs par tranches d'âge



Effectifs par catégorie



## UNE ÉQUIPE DE CONFIANCE ET QUI A LE SENS DU SERVICE PUBLIC

Les équipes du syndicat sont fortement impliquées au service des territoires et des populations des Hautes-Alpes. Tout au long de l'année, sur le terrain ou dans les bureaux, tout est mis en œuvre pour permettre la concrétisation des projets et mener à bien les travaux, qu'il s'agisse d'électrification, de communications électroniques, d'éclairage public ou encore de transition énergétique dans toutes ses dimensions. Dans les services administratifs, les équipes veillent au bon fonctionnement du syndicat, qu'il s'agisse de finances, de secrétariat général ou encore de ressources humaines.

Les agents du syndicat ont su, malgré les difficultés liées en 2020 et 2021 à la crise sanitaire, s'adapter et s'engager aux côtés des communes, des entreprises, des acteurs locaux pour faire avancer et aboutir les projets.

Afin de préserver la motivation et de permettre aux agents de se perfectionner et d'évoluer dans leurs métiers et pratiques, une active politique de formation est développée. Ainsi, le budget formation s'est élevé en 2021 à 40 000 €. Pour ce qui concerne les conditions de travail, 2021 a permis la mise en place du télétravail. Enfin, pour ce qui concerne le bilan social, les équilibres sont préservés et la diversité des profils fait la richesse de l'équipe. Bravo et merci à tous !



## CINQ ARRIVÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2021...

**Alexandra Arlabosse** a rejoint l'équipe en 2020 par le biais du Centre de Gestion des Hautes-Alpes pour une mise à disposition ponctuelle. Elle a intégré en 2021 l'équipe du syndicat. Elle est chargée de l'accueil et du secrétariat technique.

**Charlène Sagnol** a été embauchée au mois de mars au Service Transition énergétique en tant que chargée de mission expert énergie en rénovation énergétique, énergies renouvelables et réseaux de chaleur.

**Marion Méric** a renforcé un mois plus tard le Service Transition énergétique en tant que chargée de mission Rénovation énergétique et construction de centrale de production d'énergie renouvelable. Elle devient responsable du pôle Maîtrise d'ouvrage. Marion Méric a également suivi le projet de construction des locaux de Chorges durant toute l'année.

**Ludovic Emond** a été embauché à la Direction des Services Techniques en juin 2021 comme Chargé d'affaires Maître d'œuvre études et travaux.

Enfin, **Arlette Deuletian** a rejoint l'équipe du syndicat pour préparer la prise de compétence Éclairage public. Elle a également suivi le déploiement des bornes pour vélos à assistance électrique.



## ... ET DEUX DÉPARTS

Après de nombreuses années passées au service du territoire et une carrière dédiée au service public, **Nadine Lebrun** a fait valoir ses droits à la retraite. Toute l'équipe, ainsi que les deux présidents Albert Moullet et Jean-Claude Dou, s'est rassemblée en juin pour célébrer ce départ en retraite bien mérité. Son sens de l'intérêt général et de l'équité, ses compétences professionnelles mais également son sourire et sa bienveillance permanente manqueront. Nadine Lebrun a transmis le relais des Ressources Humaines à Nadège Masse.

**Olivier Gervais** a choisi de voguer vers d'autres horizons professionnels mais reste au service des réseaux et du territoire des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence, dans le secteur privé.

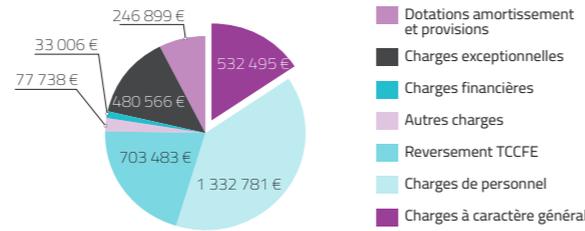
## 5.2. LES FINANCES

### UNE BONNE SANTÉ FINANCIÈRE

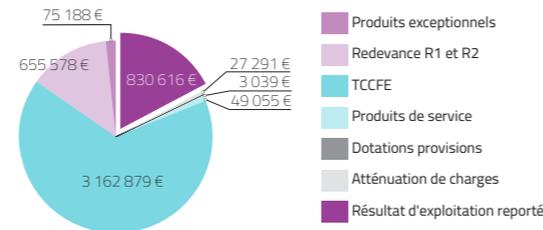
Le syndicat présente des finances saines qui lui permettent, de poursuivre ses investissements sur les réseaux électriques, de communication et d'éclairage public, mais également de projeter dans le moyen terme de nouveaux investissements, notamment dans la production d'énergie renouvelable et dans la transition énergétique.

- Chaque année, le compte administratif du syndicat présente un solde positif entre 3 et 3,5 millions d'euros, en tenant compte des restes à réaliser et du cumul des excédents antérieurs.
- L'investissement représente plus de 60% des dépenses réalisées. Les comptes de tiers, qui s'équilibrent en recettes et en dépenses, correspondent aux travaux réalisés pour les communes sur les réseaux de communication et d'éclairage public.
- Les recettes réelles de fonctionnement oscillent entre 3.5 et 4 millions d'euros chaque année. Plus de 80% des produits sont issus de la fiscalité et correspondent à la perception de la taxe sur la consommation finale d'électricité. Depuis 2020, une part de 6% de ce produit est directement affectée au budget de la mobilité électrique.
- 20% du produit de cette taxe est reversé aux communes, ce qui représente environ 750 000 € par an, c'est une particularité du syndicat.
- L'endettement du syndicat est maîtrisé et concerne les trois budgets du syndicat :
  - > **Eborn** : le capital restant dû est de 502 399 € et l'échéance annuelle est de 36 607 €.
  - > **Réseau de chaleur** : le capital restant dû est de 226 123 €. L'échéance annuelle est de 14 653 €.
  - > **Production ENR** : le capital restant dû est de 735 398 €. L'échéance annuelle est de 40 213 €.
  - > Pour le **budget principal**, trois emprunts sont en cours et représentent un capital restant dû de 2 902 745 € et une échéance totale de 193 000 €. Ils concernent un endettement résiduel des anciens syndicats d'électrification (terme en 2022), un emprunt contracté pour les locaux de Savines (à terme en 2025) et un emprunt contracté pour la construction du nouveau siège à Chorges pour un montant de 3 millions d'euros.

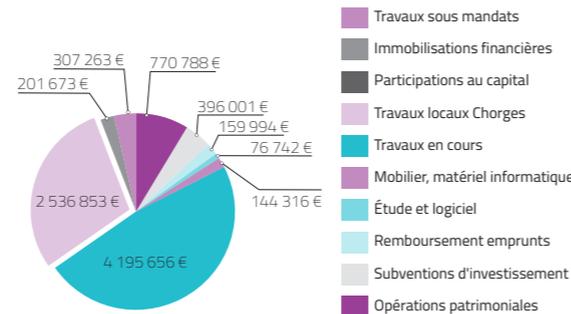
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES : 3 406 968 €



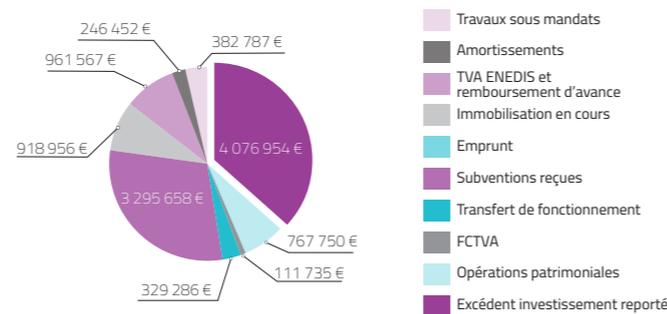
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES : 4 803 646 €



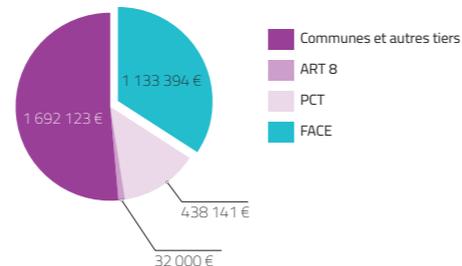
TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES : 8 789 286 €



TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES : 11 090 645 €



DÉTAILS DES SUBVENTIONS : 3 295 658 €



### LE BUDGET PRINCIPAL

La préparation et l'élaboration du budget principal font l'objet de plusieurs réunions de travail et de trois réunions du comité syndical. Le conseil débat dans un premier temps des orientations budgétaires, puis examine et délibère sur le budget primitif (en décembre de l'année précédente), et enfin examine et vote le budget supplémentaire (en début d'année.)

L'activité comptable est en augmentation régulière depuis quelques années en raison de l'augmentation du vo-

lume de travaux et de l'extension des compétences : en 2021 ont été émis 1 902 mandats et 861 titres.

Le compte administratif du syndicat au 31 décembre 2021 fait apparaître que le total des dépenses de fonctionnement est stable. Les dépenses à caractère général, ainsi que les dépenses de personnels, sont stabilisées. Les recettes de fonctionnement sont en augmentation, dû à une hausse de la TCCFE en 2021.

L'excédent de fonctionnement 2021 s'est établi à 566 061 € avec un excédent cumulé de 1 396 678 €. L'exercice s'est clôturé par un déficit d'investis-

sement de 1 775 596 € avec un excédent d'investissement cumulé de 2 301 359 €. Le montant du déficit d'investissement est dû au décalage entre l'encaissement de l'emprunt sur 2020 et les travaux des nouveaux locaux sur 2021.

**L'excédent cumulé des deux sections s'établit à 3 698 037 €.**

### LE BUDGET EBORN

Ce budget concerne un service public industriel et commercial (SPIC) qui est géré en montant HT et qui fait l'objet de déclaration fiscale de TVA mensuellement. La gestion des bornes est passée en délégation de service public au cours du deuxième trimestre 2020. Le concessionnaire EasyCharge/SPBR1 a en charge l'exploitation et la supervision des bornes.

L'activité comptable en 2021 représente 34 mandats et 11 titres.

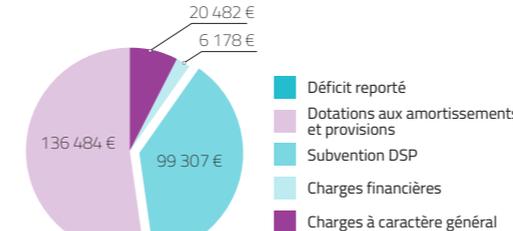
Le compte administratif au 31 décembre 2021 fait apparaître un total des dépenses en nette baisse, principalement dû au passage en délégation de service public. Les recettes sont maintenant principalement constituées des 6% de part de la TCCFE attribuée au budget. Les dépenses d'investissement sont en baisse car le déploiement des bornes et du super

chargeur sur la commune de Montgenève est terminé.

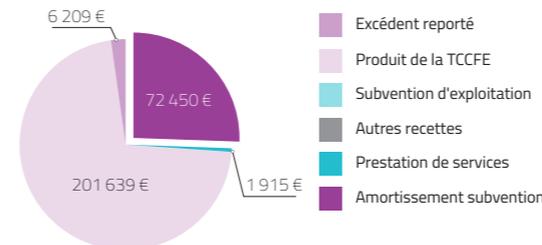
L'exercice 2021 s'est clôturé par un excédent de fonctionnement de 13 553 € avec un excédent cumulé de 19 762 € et un excédent d'investissement de 70 897 € avec un excédent d'investissement cumulé de 372 565 €.

**L'excédent cumulé des deux sections s'établit à 392 327 €.**

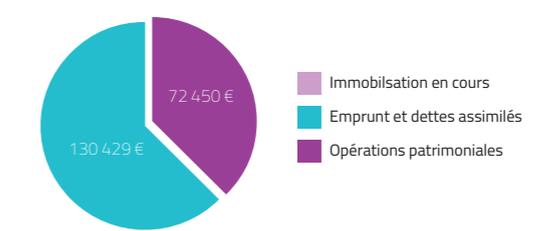
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES : 262 451 €



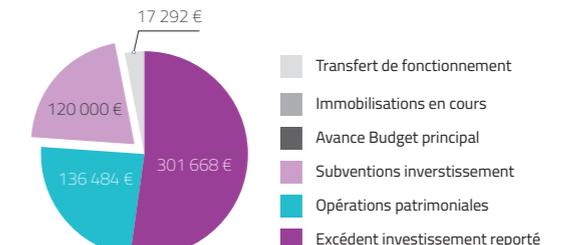
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES : 282 213 €



TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES : 202 879 €



TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES : 575 444 €



## LE BUDGET RÉSEAU DE CHALEUR

Ce budget concerne un service public industriel et commercial (SPIC) qui est géré en montant HT et qui fait l'objet de déclaration fiscale de TVA mensuellement. Il est au 31 décembre 2021 constitué du réseau de chaleur de Saint-Jean Saint-Nicolas. Le projet d'étude de Baratier a été proposé au budget 2022.

Courant 2021, le SyMÉnergie05 a défini les tarifs applicables pour la vente de la chaleur :

- **Le terme R1** correspondant au coût de l'énergie consommée, mesurée au compteur installé chez l'abonné : **41 € HT/ MWh**
- **Le terme R2** correspondant à l'abonnement, maintenance et amortissement des structures comprises, et dépend de la puissance souscrite par l'abonné : coût unitaire annuel de **185 € HT/kW** souscrit.

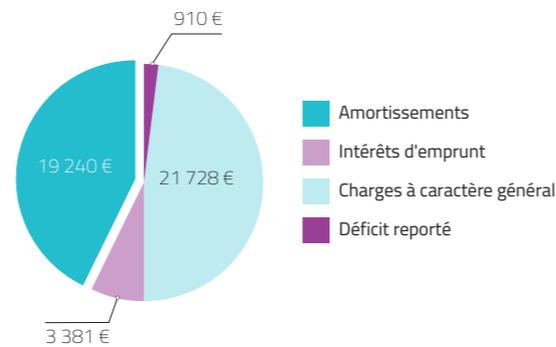
Le taux de TVA appliqué sur la part abonnement de la facturation (R2) est de 5,5%. Du fait de la qualité environnementale du réseau concerné, l'abonné bénéficie également d'une TVA réduite à 5,5% sur le terme consommations (R1) de la facturation.

**L'activité comptable en 2021 représente 33 mandats et 11 titres.**

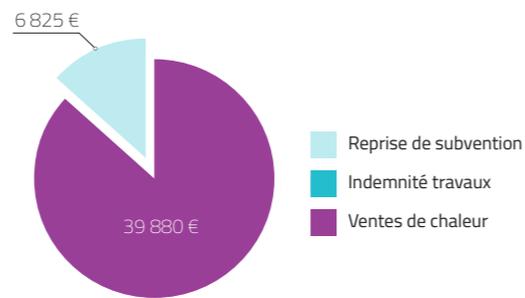
L'exercice 2021 s'est clôturé par un excédent de fonctionnement de 2 357 € avec un excédent cumulé de 1466 € et un excédent d'investissement de 18 755 € avec un excédent d'investissement cumulé de 68 159 €.

**L'excédent cumulé des deux sections s'établit à 69 605 €.**

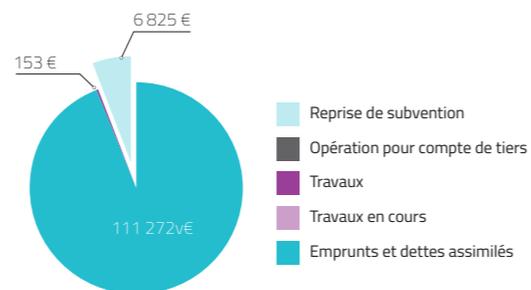
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES: 45 259 €



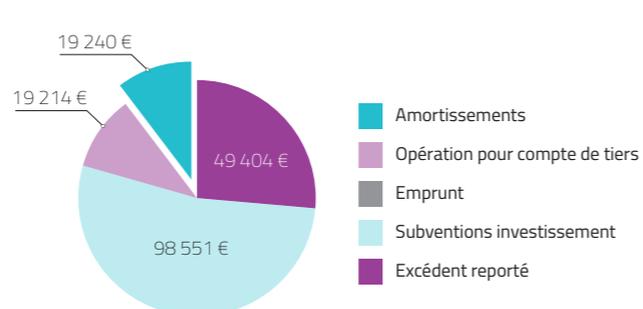
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES: 46 705 €



TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES: 118 250 €



TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES: 186 409 €



## LE BUDGET PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Ce budget concerne un service public industriel et commercial (SPIC), créé en 2021, qui est géré en montant HT et qui fait l'objet de déclaration fiscale de TVA mensuellement.

Il est constitué de :

- la toiture solaire de Saint Pierre d'Argençon
- l'ombrière de Baratier
- la centrale hydroélectrique de Champoléon

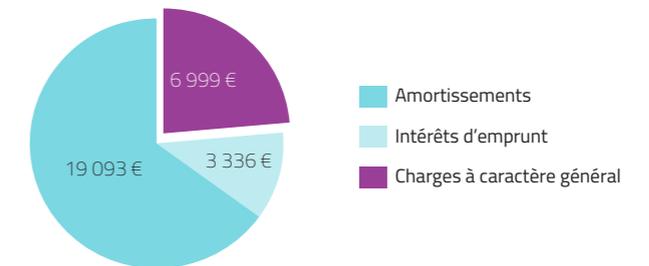
L'exercice 2021 s'est clôturé par un déficit de fonctionnement de 11 614 € et un excédent d'investissement de 28 196 €.

**L'excédent cumulé des deux sections s'établit à 270 352 €.**

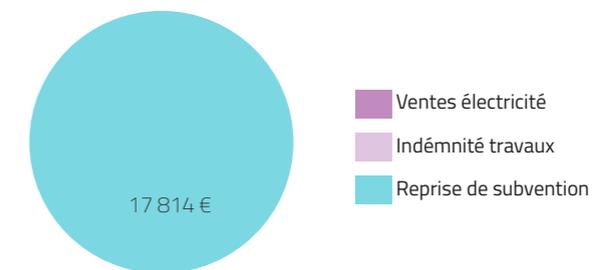
Ce déficit de fonctionnement sera compensé par une subvention d'équilibre du budget principal en 2022. Il s'explique par le décalage dans le temps du versement des recettes de production d'électricité de l'ombrière de Baratier. La centrale de Champoléon sera mise en service courant 2022.

**L'activité comptable en 2021 représente 75 mandats et 11 titres.**

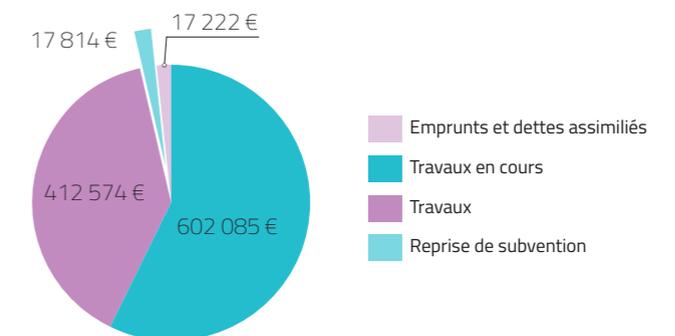
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES: 29 428 €



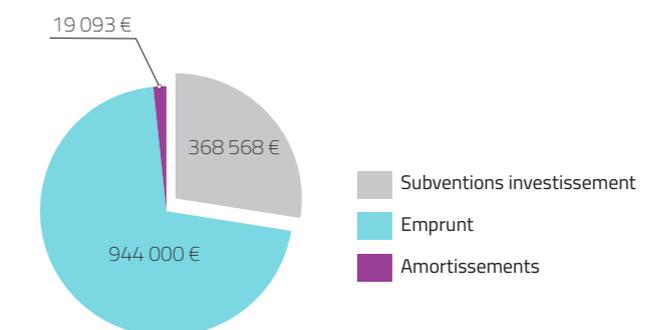
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES: 17 814 €



TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES: 1 049 695 €



TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES: 1 331 661 €



## LISTE DES BORNES DE RECHARGE

COMMUNE	LIBELLÉ	NBRE BORNE	TYPE BORNE
AIGUILLES	Parking Piscine	1	Accélérée
ANCELLE	Place du Groupe Scolaire	1	Accélérée
ARVIEUX	Parking de l'Église	1	Accélérée
ASPREMONT	Parking Coccimarket	1	Accélérée
ASPRES-SUR-BUËCH	Office de Tourisme	1	Accélérée
BARATIER	Rond-Point des Orres	1	Rapide
CERVIÈRES	Route du Col d'Izoard	1	Accélérée
CHABOTTES	Parking Haute Plaine	1	Accélérée
CHÂTEAU-VILLE VIEILLE	Ville Vieille	1	Accélérée
CHORGES	La Gare	1	Rapide
CHORGES	Parking des Écoles	1	Accélérée
CHORGES	Place du Grand Logis	1	Accélérée
CRÉVOUX	Pra Vesqua	1	Accélérée
EMBRUN	Chemin Plan d Eau Centre Nautique	1	Accélérée
EMBRUN	Espace de la Roche	1	Accélérée
EMBRUN	Esplanade de la Résistance	1	Accélérée
EMBRUN	Route de Chalvet	1	Accélérée
EMBRUN	Stade - Champs de Mars	1	Accélérée
ESPINASSES	Place Amédée Turel	1	Accélérée
EYGLIERS	Parking de la Gare	1	Rapide
GUILLESTRE	Champ de Foire 1	1	Accélérée
GUILLESTRE	Champ de Foire 2	1	Accélérée
GUILLESTRE	Rue de la Fontloubé	1	Accélérée
LA BÂTIE-NEUVE	Place de la Mairie	1	Accélérée
LA CHAPELLE-EN-VALGO	Immeuble Les Glaciers	1	Accélérée
LA FARE-EN-CHAMPSAUR	Esplanade Napoléon	1	Rapide
LA FREISSINOISE	Parking de la Mairie	1	Accélérée
LA GRAVE	Salle Polyvalente	1	Rapide
LA ROCHE-DE-RAME	Voie Communale	1	Accélérée
LA SALLE-LES-ALPES	Parking entre les Eaux	1	Rapide
LA SAULCE	La Gandiere	1	Rapide
LARAGNE	Parking Veragne	1	Rapide
LARAGNE	Parking Veragne	1	Accélérée
LARAGNE	Place des Lavandes	1	Accélérée
L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE	Place de la Gare	1	Accélérée
L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE	Rue Edward Whympér	1	Rapide
LE DÉVOLUY	La Joue du Loup	1	Accélérée
LE DÉVOLUY	Super Devoluy - Parking Lilas	1	Accélérée
LE MONÉTIER-LES-BAINS	Hôtel Les Glaciers Col du Lautaret	1	Accélérée
LE MONÉTIER-LES-BAINS	Route de Grenoble	1	Accélérée
LE POËT	Place de la Bascule	1	Accélérée
L'ÉPINE	Place du 19 Mars 1962	1	Accélérée

LES ORRES	Parking Bois Means	1	Accélérée
LES ORRES	Parking Horizon	1	Accélérée
MOLINES-EN-QUEYRAS	Clot la Chalpe	1	Accélérée
MONT-DAUPHIN	Le Fort	1	Accélérée
MONTGENÈVRE	OT Place du Bivouac Napoléon	1	Accélérée
MONTGENÈVRE	Parking de l'obélisque	1	Accélérée
MONTGENÈVRE	Le Peychier	1	Rapide
MONTGENÈVRE	Le Peychier	1	Rapide
MONTGENÈVRE	Le Peychier	1	SuperCharge
NÉVACHE	Office de Tourisme	1	Accélérée
ORCIÈRES	Merlette - Casse Blanche	1	Accélérée
ORCIÈRES	Parking de la Poste	1	Accélérée
ORPIERRE	Parking UCPC	1	Accélérée
PUY SAINT VINCENT	Le Laux	1	Accélérée
RÉALLON	La Station	1	Accélérée
RIBIERS	Place de la Fontaine	1	Accélérée
RISOUL	Office de Tourisme 1	2	Accélérée
ROSANS	Camping municipal	1	Accélérée
SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR	Gendarmerie	1	Accélérée
SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR	Place Waldems	1	Accélérée
SAINT-CHAFFREY	Le Coolidge	1	Accélérée
ST-CLEMENT 5/DURANCE	Maison du Tourisme	1	Accélérée
SAINT-FIRMIN	Parking sous la poste	1	Accélérée
SAINT-FIRMIN	ZA sous la Roche	1	Rapide
SAINT-JEAN SAINT-NICOLAS	Parking de la Poste	1	Accélérée
ST JULIEN EN BEAUCHÈNE	Aire du Beauchène	1	Accélérée
SAINT-VÉRAN	Parking Beauregard	1	Accélérée
SAVINES-LE-LAC	Av. du Faubourg Parking Chaumettes	1	Accélérée
SAVINES-LE-LAC	Rue du paradisier	1	Lente
SAVINES-LE-LAC	Rue du Stade	1	Accélérée
SERRES	NA	1	Accélérée
SERRES	NA	1	Rapide
TALLARD	Parking Aéroport	1	Rapide
TALLARD	Parking Intermarché	1	Accélérée
TALLARD	Place du General de Gaulle	1	Accélérée
TALLARD	Rue du Château	1	Accélérée
VAL BUËCH MÉOUGE	Parking Mairie	1	Accélérée
VAL DES PRÉS	Parking I Enclare	1	Accélérée
VALLOUISE	Pelvoux	1	Accélérée
VARS	Les Claux - Télécabine Chabrière	1	Accélérée
VARS	Sainte Marie - Office de Tourisme	1	Accélérée
VEYNES	Place Pons	1	Accélérée
VEYNES	Place Pons	1	Rapide

## LISTE DES AFFAIRES MISES EN SERVICE

PROJETS	COLLÈGE	DATE	AGENCE
SERRES "Rac ROUIT Pst EYGLIERE"	ROSANAIS-BUËCH	11 janv 21	Sud
ST JEAN ST NICOLAS "Sécu Poste CHARDONNET T2"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	11 janv 21	Centre
ST LEGER LES MELEZES "Rac MARTINEZ Pst ORATOIRE"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	11 janv 21	Centre
ASPREMONT Enfouissement rue du Reclus	VEYNOIS-DEVOLUY	14 janv 21	Sud
MONTMAUR "Sécu Poste LA SAGNE"	VEYNOIS-DEVOLUY	20 janv 21	Sud
ROSANS "Renfo Poste IMP ROSANS"	ROSANAIS-BUËCH	11 fév. 21	Sud
VALSERRES "Rac 2 Lots MAGALLON Pst L'ECOLE"	VAL-D'AVANCE	16 fév. 21	Centre
LA BATIE MONTSALEON "Renfo Pst PAILLARD"	ROSANAIS-BUËCH	17 fév. 21	Sud
LARDIER ET VALENCA "Rac Domaine des Chênes"	TALLARD-DURANCE	23 fév. 21	Sud
THEUS "Rac ESMIEU-LANDRY Pst LA GRAVIERE"	VAL-D'AVANCE	23 fév. 21	Centre
LES ORRES "Rac LAGIER - Foranguille"	SERRE-PONÇON	02 mars 21	Centre
MONETIER ALLEMONT "Rac PHILIP Poste CANTONIERE"	ROSANAIS-BUËCH	03 mars 21	Sud
LA SAULCE "Rac PIRLOUI Pst ROMANE"	TALLARD-DURANCE	05 mars 21	Sud
VENTAVON "Rac PHILIP Poste SAVIERE"	ROSANAIS-BUËCH	10 mars 21	Sud
LES ORRES "Coord HTA Chef-lieu"	SERRE-PONÇON	10 mars 21	Centre
ANCELLE "Rac 3 lots Poste TORRENT"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	10 mars 21	Centre
EYGLIERS "Renfo Pst LES BLANCHES"	GUILLESTROIS-QUEYRAS	11 mars 21	Nord
MONETIER LES BAINS "Renfo poste FREYSSINET TR2"	BRIANÇONNAIS	24 mars 21	Nord
CROTS "Rac BLANC Poste JOUGLARD"	SERRE-PONÇON	30 mars 21	Centre
ST ANDRÉ DE ROSANS "Sécu Pst BAUDON PARADIS"	ROSANAIS-BUËCH	30 mars 21	Sud
JARJAYES "Renfo Pst GOUZARDE"	TALLARD-DURANCE	07 avr 21	Sud
LA BEAUME ENF VILLAGE 2017	VEYNOIS-DEVOLUY	08 avr 21	Sud
CHATEAUVIEUX "Rac 4 lots FANTINO Pst EMBEYRACS"	TALLARD-DURANCE	14 avr 21	Sud
ANCELLE "Renfo Pst LES MOURETTES"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	28 avr 21	Centre
SALÉON "Sécu Pst PELLOUX"	ROSANAIS-BUËCH	29 avr 21	Sud
VALLOUISE PELVOUX "Rac LES CHALETS D'EMILIE"	PAYS DES ÉCRINS	04 mai 21	Nord
ST BONNET "Enf Rue du Coq"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	05 mai 21	Centre
CHATEAUVIEUX "Sécu Poste ASTIER"	TALLARD-DURANCE	15 mai 21	Sud
ST CREPIN Enf BT poste Chapin	GUILLESTROIS-QUEYRAS	21 mai 21	Nord
ST JULIEN EN CHAMPSAUR "Rac VACHIER - BONNEFONT"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	25 mai 21	Centre
VAL BUECH MEOUGE "Rac OVINALP Poste DECHETTERIE"	ROSANAIS-BUËCH	02 juin 21	Sud
LES ORRES "Sécu Poste LE PONT"	SERRE-PONÇON	03 juin 21	Centre
CHABOTTES "Enf place de la Mairie"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	03 juin 21	Centre
NEFFES "Renfo Poste LES BONNETS"	TALLARD-DURANCE	04 juin 21	Sud
PRUNIERES "Rac BDPSP Pst BOURDOU"	SERRE-PONÇON	11 juin 21	Centre
LA GRAVE "Rac Hameau CLOT RAFIN"	BRIANÇONNAIS	22 juin 21	Nord
LA ROCHE DES ARNAUDS "Rac Lot Les St Jean"	VEYNOIS-DEVOLUY	25 juin 21	Sud
CHATEAUVIEUX "Rac 7 Lots VILLARD - CHATEAUVIEUX"	TALLARD-DURANCE	28 juin 21	Sud
LA GRAVE "Rac Hameau CLOT RAFIN"	BRIANÇONNAIS	29 juin 21	Nord
ST JEAN ST NICOLAS "Rac PA19H1 POURROY - AREYS"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	02 juil 21	Centre
ROUSSET "Rac SMADESEP Poste BELVEDERE"	VAL-D'AVANCE	05 juil 21	Centre
CHATEAUVIEUX "Rac BONNIOT Poste CHATEAUVIEUX"	TALLARD-DURANCE	06 juil 21	Sud
LARAGNE MONTEGLIN "Enf Rue Bourg Reynaud"	ROSANAIS-BUËCH	09 juil 21	Sud
SERRES "Sécu Poste LE BEAUMONT"	ROSANAIS-BUËCH	13 juil 21	Sud
ST JULIEN EN CHAMPSAUR "Rac 2 LOTS MAIRIE"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	13 juil 21	Centre
LE DÉVOLUY "Rac DUMONT Pst LES PIBOULAS"	VEYNOIS-DEVOLUY	23 juil 21	Centre
SIGOYER "Renfo Poste LE DESERT"	TALLARD-DURANCE	05 août 21	Sud
CHATEAUVIEUX "Enf BT Peyrouse pst Chateauxvieux"	TALLARD-DURANCE	10 août 21	Sud
ST MAURICE EN VAL "Enf BT la Tour pst la Sausse"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	10 août 21	Centre
ST ANDRE DE ROSANS "Rac LIOTARD Pst ST ANDRE"	ROSANAIS-BUËCH	18 août 21	Sud
PUY ST VINCENT "Rac LEROY Poste BOLETS"	PAYS DES ÉCRINS	24 août 21	Nord
LA SAULCE "Rac IMM LE SKENDER Poste DESSOUBRE"	TALLARD-DURANCE	26 août 21	Sud
NÉVACHE "Rac SCI ECHAILLON Pst CHARDONNET"	BRIANÇONNAIS	30 août 21	Nord
ST JEAN ST NICOLAS "Rac ARIEY Poste LE FRENE"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	01 sept 21	Centre

ST ANDRE D'EMBRUN "Rac VEOLIA Pst LA GARDIOLE"	SERRE-PONÇON	03 sept 21	Centre
SIGOYER "Rac ALLAIN-LAUNAY Poste COUCOU"	TALLARD-DURANCE	10 sept 21	Sud
ST ANDRE D'EMBRUN "Renfo Pst LA GARDIOLE"	SERRE-PONÇON	16 sept 21	Centre
LA ROCHE DES ARNAUDS "Rac BUFFECHOUX"	VEYNOIS-DEVOLUY	17 sept 21	Sud
ST ANDRE D'EMBRUN "Renfo Pst LA GARDIOLE"	SERRE-PONÇON	17 sept 21	Centre
TRESCLEOUX "Enf BT Mairie poste TRESCLEOUX"	ROSANAIS-BUËCH	20 sept 21	Sud
VALLOUISE-PELVOUX "Rac SCI St Antoine"	PAYS DES ÉCRINS	28 sept 21	Nord
MOLINES EN QUEYRAS "Rac SARTINI pst PEYSSIER"	GUILLESTROIS-QUEYRAS	01 oct 21	Nord
LE DÉVOLUY "Rac 6 lots Pst ENTRAIGUES"	VEYNOIS-DEVOLUY	04 oct 21	Centre
LA ROCHE DES ARNAUDS "Sécu Poste LES ROUX"	VEYNOIS-DEVOLUY	04 oct 21	Sud
MANTEYER "Rac ALLEMAND Pst LABREVOIR"	VEYNOIS-DEVOLUY	04 oct 21	Sud
ST SAUVEUR "Rac Domaine Blanche RICHARD"	SERRE-PONÇON	04 oct 21	Centre
PUY ST VINCENT "Enf BT Les Maisonnètes"	PAYS DES ÉCRINS	04 oct 21	Nord
CHATEAUROUX "Rac LIZERETTI Pst ST ETIENNE"	SERRE-PONÇON	06 oct 21	Centre
RISOUL "Rac FOURNIER Poste JEAS"	GUILLESTROIS-QUEYRAS	07 oct 21	Nord
EYGLIERS "Rac PRO&IMMO Pst BRIQUES"	GUILLESTROIS-QUEYRAS	11 oct 21	Nord
CREVOUX "Rac Pompas Poste LA CHALP"	SERRE-PONÇON	13 oct 21	Centre
ORCIERES "Rac Mairie - Les Gravières"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	18 oct 21	Centre
RISOUL "Renfo Poste JEAS"	GUILLESTROIS-QUEYRAS	20 oct 21	Nord
CHATEAUVIEUX "Rac 2 lots MARI Pst LES MARINS"	TALLARD-DURANCE	21 oct 21	Sud
LA GRAVE "Rac déchetterie Pst GD CLOS L'HERMITE"	BRIANÇONNAIS	21 oct 21	Nord
NÉVACHE "Renfo Pst SALLE"	BRIANÇONNAIS	25 oct 21	Nord
ST MICHEL DE CHAILLOL "Rac MAHIEU Pst GONDRE"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	26 oct 21	Centre
LE BERSAC "Rac RAMBAUD Pst LE BERSAC"	ROSANAIS-BUËCH	02 nov 21	Sud
RISOUL "Rac Lot La petite prairie Pst CHAUVET"	GUILLESTROIS-QUEYRAS	03 nov 21	Nord
EYGLIERS "Rac 2 lots ALBERT Pst PLANQUET"	GUILLESTROIS-QUEYRAS	04 nov 21	Nord
EYGLIERS "Rac 2 lots ALBERT Pst PLANQUET"	GUILLESTROIS-QUEYRAS	04 nov 21	Nord
ASPRES SUR BUECH "Coordination Aménagement GARE"	VEYNOIS-DEVOLUY	09 nov 21	Sud
LE GLAIZIL "Rac BARBAN Pst LES AMARS"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	12 nov 21	Centre
ST BONNET "Enf route de Chailloil TR1"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	15 nov 21	Centre
CREVOUX "Enf HTA entrée station"	SERRE-PONÇON	16 nov 21	Centre
VALLOUISE-PELVOUX "Enf BT Chambonnettes pst GYR"	PAYS DES ÉCRINS	17 nov 21	Nord
JARJAYES "Rac MEIZENQ Pst PROD JARJAYES"	TALLARD-DURANCE	18 nov 21	Sud
ST LAURENT DU CROS "Renfo Poste LES COUNIETS"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	18 nov 21	Centre
JARJAYES "Rac SFR - La Gardiole"	TALLARD-DURANCE	22 nov 21	Sud
LE MONETIER LES BAINS "Rac CLOT DES PELENCHES"	BRIANÇONNAIS	26 nov 21	Nord
LE MONETIER LES BAINS "Rac CLOT DES PELENCHES"	BRIANÇONNAIS	26 nov 21	Nord
LE MONETIER LES BAINS "Renfo Pst ARCAS"	BRIANÇONNAIS	26 nov 21	Nord
ST JULIEN EN CH "Renfo Pst ST JULIEN"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	06 déc 21	Centre
ST JULIEN EN CH "Rac EYRAUD Pst ST JULIEN"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	06 déc 21	Centre
LE DÉVOLUY "Rac Pompas Source du Lac"	VEYNOIS-DEVOLUY	07 déc 21	Centre
VENTAVON "Enf HTA Village pst Ventavon"	ROSANAIS-BUËCH	07 déc 21	Sud
AVANCON "Enf BT poste BRUISSET"	VAL-D'AVANCE	07 déc 21	Centre
VAL DES PRES "Rac PA20H2 VACHET Pst PRAPREMIER"	BRIANÇONNAIS	07 déc 21	Nord
ST JULIEN EN CH "Renfo Pst ST JULIEN"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	07 déc 21	Centre
LARDIER ET VALENCA "Rac ORANGE Pst LE COLLET"	TALLARD-DURANCE	08 déc 21	Sud
LARDIER ET VALENCA "Renfo poste LE COLLET"	TALLARD-DURANCE	08 déc 21	Sud
CHABESTAN "Rac 4 lots LUC Pst CHAUTARD"	VEYNOIS-DEVOLUY	08 déc 21	Sud
ST JULIEN EN CH "Rac EYRAUD Pst ST JULIEN"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	08 déc 21	Centre
ST JULIEN EN CH "Renfo Pst ST JULIEN"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	08 déc 21	Centre
LA ROCHE DE RAME "Rac STEP et Relevages"	PAYS DES ÉCRINS	08 déc 21	Nord
ORCIERES "Rac ITALIANO Poste BOUSENSAYES"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR	09 déc 21	Centre
CERVIÈRES "Rac BOUYGUES - Terre Rouge"	BRIANÇONNAIS	10 déc 21	Nord
PELLEAUTIER "Enfouissement Poste du Lauzeron"	TALLARD-DURANCE		Sud
TALLARD "Extension Aérodrome"	TALLARD-DURANCE		Sud
LA FARE EN CHAMPSAUR "Traversee du village"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR		Centre
ST LAURENT DU CROS "Ext SCI La Séraphine"	CHAMPSAUR-VALGAUDEMAR		Centre
ANTONAVES "Extension SMO"	ROSANAIS-BUËCH		

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Crédits photo: SO Dupont-Renoux, SyMÉnergie05  
Réalisation: Le naturographe